

ÉTAT d'avenir

en HAUTS-DE-FRANCE

La revue des services et opérateurs de l'État dans votre région

N°4 - Février 2020



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Prendre de la hauteur



Partager une histoire



Vibrer



S'émerveiller



Tisser des liens



LA CULTURE

EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

La région Hauts-de-France dispose d'un patrimoine culturel d'une exceptionnelle richesse réparti sur l'ensemble du territoire. Produit de son histoire mouvementée et d'un formidable dynamisme en matière de création artistique et culturelle, il rend la région particulièrement attractive ! En témoigne l'inauguration récente du centre de conservation du Louvre-Liévin en octobre 2019, qu'avait précédé l'ouverture du Louvre-Lens sept années plus tôt.

Pourtant, ces atouts, les acteurs et les potentiels offerts par la culture en matière d'émancipation des publics et de dynamisation des territoires, sont souvent mal connus des habitants des Hauts-de-France eux-mêmes.

C'est pourquoi l'État accompagne le développement culturel des Hauts-de-France. Il initie, soutient et promeut des projets souvent partenariaux, portés par les collectivités territoriales ou des associations. Il mène, également, des actions dites « régaliennes » par le biais de ses prescriptions et contrôles, afin de garantir la sauvegarde de ces trésors.

Au travers de ce numéro, État d'avenir vous invite à bien identifier les acteurs de la culture en région, et en particulier les services de l'État, à découvrir comment ceux-ci œuvrent pour permettre l'accès de tous, y compris des publics les plus fragiles, aux offres culturelles, et à comprendre comment la culture devient un vecteur pour la redynamisation de nos territoires.

Avant de vous présenter quelques-uns des sites remarquables de la région pour, qui sait, vous donner ainsi envie de les (ré)découvrir...



© Ville de Courcelles-les-Lens

4 ÉDITORIAL de Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord

5 LE MOT DU DRAC, Marc Drouet

6 Introduction : des clés pour comprendre

Définir la culture...

Panorama : les Hauts-de-France, un territoire riche de son patrimoine et de son dynamisme culturel

Les chiffres clés de la culture en Hauts-de-France

8 I - L'ÉTAT ET LES ACTEURS PUBLICS MOBILISÉS POUR LA CULTURE EN RÉGION

8 Les enjeux pour l'État : protéger le patrimoine, stimuler la création, permettre l'accès de tous à la culture

Au niveau national : un ministère dédié à la culture

L'État en région : les DRAC

14 L'État et les collectivités : un dialogue permanent pour la culture

Témoignage : les missions des architectes des bâtiments de France (ABF)

16 II - DES PROJETS CULTURELS AMBITIEUX ET INNOVANTS AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS ET TERRITOIRES

16 Permettre l'accès de tous à la culture : démocratisation culturelle et égalité des chances

Le soutien aux artistes et créateurs pour accompagner et stimuler la création

L'éducation artistique et culturelle

La culture pour prévenir et lutter contre l'illettrisme

L'art au service des demandeurs d'emploi des Hauts-de-France

L'art au service de l'insertion

Prévoir les infrastructures de transports au service de l'accès à la culture

Le numérique, un formidable moyen de diffusion culturelle

22 La culture au cœur des grands projets de développement des territoires

La culture dans le Contrat de développement territorial de l'Amiénois

La culture dans l'Engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

La culture dans le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache

La culture dans la Stratégie pour l'avenir du Cambrésis

27 Des projets culturels ambitieux pour les Hauts-de-France

Faire de la région le haut-lieu du tourisme mémoriel

Lancer un travail de recherche fédérateur sur la Première Reconstruction de l'après Première Guerre mondiale

Accompagner l'implantation de la Cité internationale de la langue française au château de Villers-Cotterêts

Poursuivre le déploiement des Micro-folies

30 La culture, un véritable atout pour le succès touristique de nos territoires

L'exemple d'« ALL-Autour du Louvre-Lens » : l'émergence d'une destination touristique

Lille Capitale Mondiale du Design 2020 : la culture entre aussi dans les entreprises

Mise en perspective : design et culture

Un agenda culturel riche en 2020

34 III - DES SITES CULTURELS REMARQUABLES DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

34 Les différents labels, reconnaissance de la qualité

36 Patrimoine et architecture

43 Création et spectacle vivant

44 Le livre et la lecture

45 IV - REGARDS CROISÉS...

Marc Drouet, directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France

Marie Lavandier, directrice du Louvre-Lens

Bernard Sultan, auteur et metteur en scène

Michel LALANDE,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord



J'ai souhaité consacrer cette quatrième édition d'État d'avenir à la Culture dans les Hauts-de-France. En effet, l'année 2020 sera riche en événements pour la région ! Nous fêtons ainsi les 800 ans de la cathédrale d'Amiens, les 300 ans de la découverte du charbon, les 150 ans de la naissance d'Henri Matisse. 2020 sera également l'année « de Gaulle », originaire du Nord, ou encore celle de Lille, capitale mondiale du design.

Autant d'événements qui mettront la région sous le feu des projecteurs et représenteront de formidables opportunités pour poursuivre le développement de son attractivité et de son rayonnement.

Ils seront également l'occasion pour les habitants des Hauts-de-France, de (re)découvrir, avec fierté, leur patrimoine d'une très grande richesse et qualité.

L'État œuvre - souvent de façon insoupçonnée - pour préserver ce patrimoine, ces monuments qui façonnent nos villes et nos villages, et pour stimuler la création dans la région, mettre en valeur les œuvres de l'art et de l'esprit, en soutenant, notamment, ceux qui en sont les auteurs, les artistes.

Comment, de ce fait, ne pas être tenté de vous offrir, dans ce nouveau numéro d'État d'avenir, une présentation - nécessairement restrictive - des richesses de ce patrimoine, avec l'envie de vous permettre de mieux comprendre les enjeux, pour l'État, en partenariat et en complémentarité avec les collectivités, d'investir le champ de la Culture et de veiller à son accès à tous les publics, mais aussi sur tous les territoires de la région, fussent-ils éloignés de zones urbaines.

La Culture définit l'identité de notre région et constitue également une opportunité de valorisation et de réparation des territoires. En ce sens, la Culture devient une politique publique à part entière, un vecteur de développement et d'attractivité. C'est pour cette raison que le volet culturel fait l'objet d'actions ciblées dans le cadre des contrats territoriaux mis en œuvre sur le territoire régional.

C'est ainsi que le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache à travers la création des Micro-folies ou du pôle des musiques actuelles d'Aulnoye-Aymeries, l'Engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais par la valorisation du patrimoine minier et l'élan créé par l'ouverture du Louvre-Lens, ou encore le Contrat de développement territorial de l'Amiénois par le soutien à la restauration du Musée de Picardie et de l'Hôtel de Berny, entendent saisir l'opportunité de la Culture pour redonner fierté aux habitants, en démocratiser son accès et rendre le territoire attractif.

Ce quatrième numéro d'État d'avenir rend ainsi hommage à la richesse, souvent méconnue des Hauts-de-France, et à la Culture en tant que formidable outil de promotion pour transformer les territoires de notre région. Surtout, c'est le moyen d'éclairer tout ce qui fonde l'action du ministère de la Culture et dont nous ne percevons pas toujours la diversité et les nuances.

Michel LALANDE



« *L'ivresse du seul progrès matériel nous a fait oublier que nous avons une âme* » a écrit René Huyghe, cet ancien conservateur du Louvre, philosophe de l'art, originaire d'Arras.

Pas d'Humanité sans culture, pas de culture sans Humanité. De manière conceptuelle, ce qui fonde l'Humanité et sa culture, c'est ainsi l'échange d'informations entre les membres du groupe, celles-ci désignant le message et les symboles employés pour le véhiculer. L'échange d'informations, c'est l'expérience de l'Autre, la culture, c'est ce dialogue.

Au travers de ses gestes et de ses paroles, l'Homme tire de cet échange des informations une culture, constituée de la somme des faits artistiques, linguistiques, techniques, éthiques, religieux ou politiques qu'il partage, bâtissant ainsi des civilisations sur une aire géographique et une temporalité données, caractérisés par la qualité de l'allocation de l'information entre les membres. L'asymétrie dans la diffusion de l'information, c'est la source de l'inégalité. La première de ces inégalités, c'est l'inégal accès à la culture.

Résoudre les inégalités, c'était le pari des Lumières : faire en sorte que le bonheur individuel de chacun ne dépende plus du malheur d'un autre. En posant l'éducation au centre du projet : « Ne laisser subsister aucune inégalité qui entraîne de dépendances » disait Condorcet, ce natif de l'Aisne.

Le projet du ministère de la Culture, c'est cela : l'émancipation par la culture. Avec un moyen, le soutien aux créateurs et l'accès à leurs créations. Faire en sorte que chacun, quel que soit son âge et en tout point du territoire, puisse avoir accès à la culture, puisse en découvrir sa véritable nature et son rôle dans la construction du libre arbitre.

Faire en sorte que chacun puisse exprimer sa singularité au sein du collectif, que chacun puisse devenir ce qu'il est et ne se contente pas d'être ce que les autres voudraient qu'il soit.

Bien sûr, la culture est divertissante, mais le divertissement n'est pas la culture. En inaugurant la maison de la culture d'Amiens en 1966, André Malraux avait posé ce constat : « *Le temps vide, c'est le monde moderne. Mais ce qu'on a appelé le loisir, c'est-à-dire un temps qui doit être rempli par ce qui amuse, est exactement ce qu'il faut pour ne rien comprendre aux problèmes qui se posent à nous.* »

La culture n'est pas un simple supplément d'âmes, le sujet dont on s'empare quand on a traité tous les autres : bien au contraire, l'éducation artistique et culturelle constitue une urgence et une priorité. L'objectif n'est évidemment pas de transformer chacun en artiste, mais de contribuer à faire émerger le besoin de culture, d'aider chacun à prendre conscience de cette évidence selon laquelle si la culture ne résout pas tout, en revanche, on ne résout rien sans culture.

Il convient de remercier le préfet de région qui, en prenant l'initiative de ce numéro spécial d'État d'avenir, ouvre une formidable opportunité de présenter ce projet culturel tel qu'il se décline au quotidien sous ses multiples facettes et sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.



DES CLÉS POUR COMPRENDRE

DÉFINIR LA CULTURE

En 1982, les pays membres de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) se sont accordés sur une définition partagée de la culture, dans la déclaration dite de Mexico : « *Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances* ».

Rédigé à l'occasion de la conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles, qui s'est tenue à Mexico City, du 26 juillet au 6 août 1982, ce texte précise ensuite que : « *La culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent.* »

Cette définition illustre bien le rôle de la culture, qui va bien au-delà du divertissement ou du simple loisir : elle permet à l'Homme de s'ouvrir aux autres et au monde, de communiquer, et elle apporte également de précieux avantages sur le plan social et économique.

PANORAMA : LES HAUTS-DE-FRANCE, UN TERRITOIRE RICHE DE SON PATRIMOINE ET DE SON DYNAMISME CULTUREL

La région Hauts-de-France compte près de 3 000 monuments protégés (7 % des monuments nationaux), dont 1 110 classés (soit 8 % au niveau national), ainsi que 5 inscriptions au patrimoine mondial de

l'humanité de l'UNESCO : un monument (la cathédrale d'Amiens), un site (le bassin minier) et trois ensembles (les beffrois, le système de défense de Vauban et les chemins de Saint Jacques de Compostelle).

La présence, sur l'ensemble du territoire, de nombreux musées (74 musées de France), dont le Louvre-Lens est la vitrine emblématique, complète ce patrimoine.

Cette richesse culturelle est renforcée par la présence de 7 établissements d'enseignement supérieur de la culture (quatre écoles d'art, une école de formation théâtrale, un pôle musique, une école d'architecture et du paysage), qui couvrent l'ensemble des champs disciplinaires et offrent une formation professionnelle de très haute qualité. Ce réseau est, cependant, très concentré sur Lille et les agglomérations de Dunkerque et Calais. Le renforcement des synergies et des complémentarités vers le territoire picard vise à mieux répartir cette offre sur l'ensemble de la région.

Le réseau de bibliothèques et de cinémas, souvent considérés comme les premiers établissements culturels de proximité, est dense et couvre, à quelques exceptions près, l'ensemble du territoire (543 bibliothèques territoriales, 162 écrans et 45 salles de cinéma d'art et d'essai).

Les industries culturelles (livre, cinéma et numérique) y sont bien développées. L'agglomération lilloise possède un ensemble structuré et cohérent en faveur de l'image animée de tout premier plan, tout comme le Valenciennois avec la « Serre Numérique de Valenciennes », tandis que l'Acap- Pôle régional image, situé à Amiens, a développé une réelle expertise en matière de diffusion territoriale et d'éducation à l'image à l'échelle régionale. Dans le futur contrat de plan État-Région, un des enjeux majeurs consistera à mieux structurer et à rendre plus visible ce réseau de grande qualité des créations numériques qui pose des ponts entre recherche fondamentale (Le Fresnoy à Tourcoing, les universités et les écoles), créateurs contemporains, entreprises et institutions publiques.



5 SITES CLASSÉS PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

la cathédrale d'Amiens, les beffrois, les places fortes Vauban, le bassin minier, les chemins de Compostelle



16 VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Amiens Métropole, Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Calais, Cambrai, Chantilly, Laon, Lille, Noyon, Pays de Lens-Liévin, Pays de Saint-Omer, Pays de Senlis à Ermenonville, Roubaix, Saint-Quentin, Soissons, Tourcoing



10 MAISONS DES ILLUSTRES

Maison natale Charles de Gaulle (Lille), Maison forestière Wilfred Owen (Ors), villa Marguerite-Yourcenar (Saint-Jans-Cappel), Maison natale de Condorcet (Ribemont), Maison de Louis Antoine Saint Just (Blérancourt), Maison familiale d'Henri Matisse (Bohain), Maison Camille et Paul Claudel (Villeneuve-sur-Fère), Musée Jean Racine (La-Ferté-Milon), Musée Jean de la Fontaine (Château-Thierry), Maison Jules Verne (Amiens)



3 000 MONUMENTS PROTÉGÉS AU TITRE DE MONUMENTS HISTORIQUES, INSCRITS OU CLASSÉS



74 MUSÉES DE FRANCE



45 SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES



31 JARDINS REMARQUABLES



1 ÉCOLE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE LILLE



MUSIQUE ET ENSEIGNEMENTS SPÉCIALISÉS

2 orchestres nationaux en région : ONL, Orchestre de Picardie - **5 scènes de musique actuelle** : La Passerelle (Le Grand Mix-Tourcoing), Les spectacles sans gravité (l'Aéronef-Lille), La Grange à Musique (Creil), L'Ouvre-Boîte (Association socio-culturelle argentine-Beauvais), La Lune des pirates (Amiens) - **3 conservatoires à rayonnement régional** : Lille, Amiens et Douai - **10 conservatoires à rayonnement départemental** : Boulogne-sur-Mer, Arras, Calais, Cambrai, Roubaix, Saint-Omer, Tourcoing, Valenciennes, Beauvais, Saint-Quentin - **1 opéra en région** : Opéra de Lille



DANSE

1 centre chorégraphiques national (CCN) : Le Centre chorégraphique national de Roubaix- Ballet du Nord - **2 centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)** : Le Gymnase (Roubaix), L'échangeur (Château-Thierry)



ARTS PLASTIQUES

2 FRAC : Frac Grand Large à Dunkerque et Le Frac de Picardie



THÉÂTRE, CIRQUE, ART DE LA MARIONNETTE, ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC

11 scènes nationales : Tandem, L'Hippodrome, le Théâtre d'Arras, Le Bateau Feu, Le Chanel, La rose des Vents, Le Manège, Culture commune, la Maison de la culture d'Amiens, Le Théâtre du Beauvaisis - **2 centres dramatiques nationaux (CDN)** : La Comédie de Béthune, le Théâtre du Nord - **2 pôles nationaux des arts du cirque** : Le Prato, Jules Verne - **1 centre national des arts de la rue** : Le Boulon (Vieux Condé)



LES ÉCOLES

4 écoles supérieures d'art : École supérieure d'art de Dunkerque Tourcoing, École supérieure d'art et de design de Valenciennes, École supérieure d'art de Cambrai, École supérieure d'art et de design d'Amiens - **1 école de théâtre** : École du Nord - **1 école supérieure de musique et de danse** : École supérieure de musique et de danse Hauts-de-France



LIVRE ET CINÉMA

104 librairies indépendantes - 15 librairies indépendantes labellisées LIR - 1 librairie indépendante labellisée LR - 826 bibliothèques, médiathèques et points de lecture - 45 salles de cinéma d'Art et d'essai : Aisne-5, Nord-17, Oise-10, Pas-de-Calais-10, Somme-3 - **162 écrans** : Aisne-25, Nord- 51, Oise-42 , Pas-de-Calais-41, Somme-3 - **10 Micro-folies** : Laon, Lille, Maubeuge, Denain, Grenay, Bruay la Buisnières, Lens, Fourmies + Hirson

1 - L'ÉTAT ET LES ACTEURS PUBLICS MOBILISÉS

POUR LA CULTURE EN RÉGION



La culture est une compétence partagée : la mise en place de ses projets associe l'État et les collectivités territoriales.

Le décret fondateur du ministère de la Culture, en 1959, rédigé par André Malraux, donne à ce ministère la « mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création des œuvres l'art et de l'esprit qui l'enrichissent ».

Une stratégie en matière de culture ne peut évidemment pas se penser hors-sol : elle repose sur des fondamentaux définis par le ministre de la Culture, mais elle se décline dans le dialogue avec les partenaires locaux, en prenant notamment en compte la réalité socio-économique et les particularités physiques et patrimoniales du territoire, tout en trouvant une juste place parmi les priorités de politiques publiques arrêtées par le préfet de région.

Par ailleurs, l'État dispose de compétences régaliennes qui lui sont propres. Il est, ainsi, le garant du respect, par les acteurs publics et privés, de la réglementation qui s'applique au patrimoine, à l'urbanisme, à l'archéologie mais aussi au spectacle vivant et plus généralement, à la création artistique.

LES ENJEUX POUR L'ÉTAT : PROTÉGER LE PATRIMOINE, STIMULER LA CRÉATION, PERMETTRE L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE

■ Les objectifs des interventions de l'État en matière culturelle

Le ministre de la Culture a posé quatre grandes priorités :

- L'émancipation du citoyen par l'art et la culture ;
- Remettre les artistes au centre de l'action du ministère et soutenir les filières ;
- La culture comme levier de cohésion et d'attractivité des territoires ;
- La réaffirmation de la souveraineté culturelle de notre pays.

Pour les mettre en œuvre, différentes actions sont déclinées dans les secteurs des patrimoines, de la création et des industries culturelles.

► Sauvegarder, préserver et valoriser le patrimoine culturel régional



Archéologie

L'État programme, au niveau national, les opérations archéologiques. Il veille au respect de la réglementation sur ces opérations et met à jour, dans chaque région, la Carte archéologique, base de données informatisée qui recense les connaissances archéologiques du territoire. Il prescrit et contrôle les opérations d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles) lors de projets d'aménagement, en vue d'assurer l'étude et la préservation du patrimoine archéologique avant son éventuelle disparition. Il autorise et coordonne les opérations d'archéologie programmées (prospections, sondages, fouilles...), motivées par des objectifs de recherche scientifique. Il gère le mobilier archéologique et les archives, et assure la valorisation des recherches tant scientifique (publications, colloques), que pour tous les publics (expositions, journées régionales de l'archéologie-JRA...). En région, c'est le service régional de l'archéologie (SRA) au sein de la DRAC qui assure ces missions.



Monuments historiques

L'État veille au respect de la réglementation relative à la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des Monuments Historiques (MH). Il instruit les dossiers de demandes de protections (inscription ou classement) au titre des MH et contribue au recensement et à la protection des immeubles et objets mobiliers en région. Il apporte son expertise auprès des propriétaires publics et privés, et peut accorder une aide financière pour leur entretien et leur restauration. En région, c'est la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH), au sein de la DRAC, qui met en œuvre ces missions. Il assure, sur les monuments historiques classés appartenant à l'État, la maîtrise d'ouvrage des opérations de restauration, la maîtrise d'œuvre étant assurée par les architectes en chef des monuments historiques. L'État programme les travaux en région et valorise ce patrimoine au travers d'événements, de formations et de publications.



Musées :

L'État veille au respect de la réglementation des musées. Il instruit les demandes d'appellation Musée de France et assure le conseil scientifique auprès des Musées de France (projets scientifiques et culturels ; projets de création, rénovation et agrandissement). Il soutient les projets d'informatisation et d'inventaire, de valorisation auprès des publics, de mesures de conservation préventive, curative et de restauration. Il organise la tenue des commissions scientifiques régionales dédiées aux collections, compétentes pour les acquisitions et les opérations de conservation-restauration. Il co-anime avec le Conseil régional la procédure d'enrichissement des acquisitions au travers du Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM). En région, ses missions sont assurées par le service des musées de la DRAC.



Architecture et espaces protégés :

L'État veille à promouvoir la qualité architecturale sur l'ensemble du territoire. Il participe à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés (abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables, sites protégés au titre du code de l'environnement). Il s'assure du respect de la qualité architecturale dans les politiques d'aménagement du territoire, en intégrant les enjeux du développement durable (dans les documents d'urbanisme...) et en participant à la revitalisation des cœurs de villes et aux projets de renouvellement urbain. Il accompagne ainsi les décideurs tout au long du processus d'un projet d'aménagement : responsables territoriaux (élus, services techniques...), services de l'État, professionnels, maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre

(promoteurs privés ou publics, architectes, paysagistes). Au sein des DRAC, le service de l'architecture et les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) concourent à cette mission.

LE CODE DU PATRIMOINE

Le code du patrimoine inventorie l'ensemble des dispositions du droit français concernant le patrimoine et certains services culturels. Les pouvoirs publics ont choisi de restreindre ce code au droit du patrimoine (plutôt que de créer un code de la culture), car celui-ci s'est considérablement enrichi et complexifié en quelques années. Ce code donne une définition très large du patrimoine : « l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».



[LE SAVIEZ-VOUS ?]

(Source : Wikipédia)

► Soutenir la création et la diffusion des œuvres de l'art et de l'esprit



Arts plastiques :

L'État veille au développement et à la diffusion de la création contemporaine. Il apporte ses conseils aux projets artistiques et culturels des différents acteurs. Il accompagne les structures institutionnelles et labellisées de la région et participe aux instances de gouvernance des lieux labellisés (Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) et Centres d'arts d'intérêt national). Il est l'interlocuteur des artistes et des créateurs pour ce qui concerne leur parcours professionnel, et il met en œuvre les dispositifs de soutien financier (aide individuelle à la création, aide à l'installation d'atelier et à l'achat de matériel). Il assure le suivi des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des établissements développant un enseignement préparatoire. L'État accompagne les démarches de commande publique et de 1 % artistique. Les services de la DRAC en région assurent ces missions.



Musique, danse, théâtre, cirque, art de la marionnette, arts de la rue et de l'espace public :

L'État soutient la production et le dynamisme du spectacle vivant sur le territoire par les aides qu'il apporte et par sa politique de résidence et d'encouragement aux jeunes artistes. Il contribue à leur mise en réseau et à leur diffusion à l'échelle régionale, nationale et internationale. Il apporte son conseil et met en œuvre des aides aux équipes chorégraphiques, aux



1 - L'ÉTAT ET LES ACTEURS PUBLICS MOBILISÉS POUR LA CULTURE EN RÉGION

ensemble musicaux et vocaux (aide au projet, à la structuration, au conventionnement) et participe aux instances de gouvernance des lieux labellisés : centre chorégraphique national, centre de développement chorégraphique, théâtre lyrique d'intérêt national, orchestre national, scènes de musiques actuelles, scènes nationales, centres dramatiques nationaux, centre national des arts de la rue et de l'espace public, centre national des arts du cirque). Il accompagne les directeurs des structures conventionnées dans l'élaboration des conventions pluriannuelles d'objectifs en veillant, notamment, à la prise en compte des enjeux d'éducation artistique et culturelle. L'État accompagne les acteurs de la formation, des pratiques en amateur ou professionnelles et assure le suivi des établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement artistique spécialisé et, à ce titre, les demandes de classement des conservatoires. Les services de la DRAC en région assurent ces missions. La DRAC est, de ce fait, l'interlocuteur pour les associations professionnelles, réseaux, filières et syndicats. Elle œuvre au dialogue entre compagnies indépendantes et lieux de production et diffusion.



Livre et lecture :

L'État assure un rôle d'expertise et de conseil auprès des collectivités locales et des milieux professionnels qui constituent la chaîne du livre : écrivains, éditeurs, libraires, bibliothécaires, associations assurant la promotion de la lecture et de l'écriture, organisateurs de manifestations littéraires. Il contribue à l'aménagement culturel du territoire dans les domaines suivants :

- bibliothèques et médiathèques : répartition équilibrée au sein du territoire, participation aux projets de construction et de modernisation, d'extension des horaires d'ouverture ;
- économie du livre : conseil et aide aux librairies, aux maisons d'édition indépendantes, attribution du label Librairie régionale de référence (LIR), constatation des infractions au prix unique du livre ;
- lecture et écriture : lutte contre l'illettrisme, participation aux contrats territoire-lecture, préservation et valorisation du patrimoine écrit (graphique, littéraire).

Il participe aux manifestations littéraires et résidences et suit les projets de formation continue pour l'ensemble des métiers. En région, la DRAC est en relation avec le Centre

national du livre (CNL), la Bibliothèque nationale de France (BNF) et l'Agence régionale du livre et de la lecture (AR2L).



Le cinéma :

Le cinéma constitue également une composante essentielle des industries culturelles et créatives. À ce titre, l'État intervient sur l'ensemble de la filière des images animées, en exerçant une fonction de conseil, d'analyse et d'impulsion. En partenariat avec les structures professionnelles, les associations, les collectivités territoriales, il instruit les demandes d'extension et d'exploitation de nouveaux cinémas lors des Commissions départementales d'aménagement cinématographique, ainsi que, en lien avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), les demandes de classement d'Art et d'essai, les autorisations de projection en plein air et les points de diffusion des circuits de cinéma itinérant. Cette prérogative fait de l'État un acteur majeur de la pérennité existentielle des lieux et infrastructures cinématographiques des territoires. Au travers de nombreux dispositifs, l'État soutient la diffusion des œuvres en salle et l'accès à un large public ainsi que l'éducation au cinéma et à l'image animée.

► Permettre l'accès de tous à la culture et sous toutes ses formes

Par sa politique d'action culturelle et territoriale, l'État accompagne et renouvelle les projets de démocratisation culturelle en direction de publics et territoires spécifiques. C'est le projet de l'émancipation par la culture.

L'éducation artistique et culturelle (EAC)

L'EAC prend en compte toute la population d'un territoire donné, en ciblant plus particulièrement la jeunesse en temps scolaire, péri et extra-scolaire. Afin de généraliser l'EAC, la DRAC s'appuie sur les partenariats instaurés avec les académies, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), la direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) mais aussi avec le Conseil régional, les Conseils départementaux, les intercommunalités, les structures culturelles et le monde associatif.

Elle se concrétise aussi par des conventionnements, au sein des Contrats locaux d'éducation artistique (CLÉA), des « Contrats culture-ruralité », des « Contrats territoire-lecture (CTL) », des conventions « Ville ou pays d'art et d'histoire (VPAH) »...

Pour les publics et territoires prioritaires dans le cadre de la politique de la ville

La politique de la ville de l'État s'inscrit dans une approche transversale et partenariale de développement de l'accès à la culture et de cohésion sociale. Les actions comme l'appel à projet régional « C'est mon Patrimoine ! » ou le programme « Qu(Art)ier » sont mises en œuvre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Pour les publics et territoires ruraux

L'État, avec les collectivités et les structures concernées, s'engage à travers des « Contrats culture-ruralité » qui permettent aux habitants éloignés géographiquement d'une offre culturelle de participer à des ateliers de pratiques artistiques (résidences d'artistes ou d'itinérance). Cet objectif peut également se développer au sein des établissements d'enseignement agricole.

Pour les personnes se trouvant en situation d'empêchement, d'éloignement ou d'insertion.

La DRAC mène conjointement avec l'Agence régionale de santé (ARS) le programme « Culture-santé », et avec la Direction inter-régionale des services pénitentiaires (DIRSP) et la Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DRPJJ) le programme « Culture-justice ». En partenariat avec les services de l'État et les collectivités territoriales, la DRAC intervient également dans le champ de la petite enfance, des personnes en situation de handicap et de l'action sociale.

L'éducation à l'information, aux médias et à la liberté d'expression

Afin de contribuer à l'éducation des différents publics à l'information, aux médias et à la liberté d'expression, l'État déploie le dispositif des résidences également à l'attention de journalistes professionnels (indépendants ou intégrés dans une rédaction), principalement dans des territoires prioritaires (QPV).

Loin d'être réduite à un simple « divertissement », la culture contribue ainsi à lutter contre les déterminismes sociaux et à favoriser l'émancipation des publics, leur libre arbitre, leur esprit critique...

■ Au niveau national : un ministère dédié à la Culture

Depuis sa création en 1959, le ministère de la Culture protège et valorise le patrimoine, stimule la création des œuvres de l'art et de l'esprit et le développement des pratiques et des enseignements artistiques, favorise la diversité culturelle et facilite l'accès de tous à l'art et à la culture. Il participe également à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement concernant les technologies, les supports et les réseaux utilisés dans le domaine des médias.

Plus d'infos : www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Decouvrir-le-ministère

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE A 60 ANS !

Le ministère des Affaires culturelles est véritablement né en France avec la Ve République. Le Général de Gaulle conseille à son Premier ministre, Michel Debré, de proposer à André Malraux un ministère des « Affaires culturelles ».



André Malraux devient ainsi ministre d'État, chargé des Affaires culturelles. Par cette création, actée le 3 février 1959, le général envoie un signe fort aux Français : le rayonnement mondial de la France doit passer aussi par le rayonnement de sa culture.

Plus d'infos : www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Decouvrir-le-ministère/Histoire-du-ministère/L-histoire-du-ministère/Creation-du-Ministère

► Les chiffres clés du ministère de la Culture

- 19 directions régionales des affaires culturelles en métropole et en Outre-mer (DRAC) et 3 services en Nouvelle-Calédonie, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon
- 76 établissements publics :
 - 56 établissements publics administratifs (EPA), dont 20 écoles d'architecture et 5 écoles d'art en région,
 - 19 établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC),
 - 1 établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).
- 23 services à compétence nationale : musées nationaux et autres services.

► Des mécanismes nationaux d'incitation et de soutien à la culture

Le ministère de la Culture a mis en place progressivement des dispositifs permettant de soutenir la culture. Tous expriment la volonté publique de soutenir la création et de sensibiliser nos concitoyens à l'art de notre temps. Et en particulier :

- Le 1% artistique dans les constructions publiques :

Instituée en 1951, « l'obligation de décoration des constructions publiques », communément appelée « le 1% artistique » impose à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales, de commander ou acheter, à hauteur de 1 % du coût de construction, une ou plusieurs œuvres d'art destinées à orner le bâtiment.

Plus d'infos : www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Dispositifs-specifiques/Le-1-artistique

- « Un immeuble, une œuvre » : un véritable soutien à la création contemporaine :

Ce programme récent prévoit que chaque construction ou rénovation soit accompagnée d'une commande à un artiste contemporain. Cette charte est signée par 13 entreprises



1 - L'ÉTAT ET LES ACTEURS PUBLICS MOBILISÉS POUR LA CULTURE EN RÉGION

de l'immobilier. La première œuvre commandée dans le cadre de ce dispositif a été inaugurée en 2016.

Plus d'infos : www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Dispositifs-specifiques/1-immeuble-1-oeuvre

- Le mécénat et ses avantages fiscaux :

Le mécénat se traduit par le versement d'un don en numéraire, en nature ou en compétence à un organisme (personnes publiques, associations, fondations...) pour soutenir une œuvre ou une activité reconnue d'intérêt général à caractère culturel ou concourant à la mise en œuvre du patrimoine artistique. Le donateur bénéficie d'une réduction d'impôt : pour les particuliers, égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable ; pour les entreprises, égale à 60 % de leur montant les versements dans la limite de 10 000 € ou 5 % du chiffre d'affaires.

- La donation et la dation en paiement, des moyens atypiques de s'acquitter de ses dettes fiscales au bénéfice du patrimoine national :

Le dispositif de la **donation** peut être utilisé en cas de succession : elle permet à un héritier ou légataire d'une œuvre d'art d'en faire don à l'État et d'être ainsi exonéré du paiement des droits de succession.

La **dation** est un moyen de paiement exceptionnel auquel un contribuable peut recourir pour s'acquitter de sa dette fiscale. Elle consiste à remettre à l'État des objets d'art, de collection ou certains immeubles (« de haute valeur artistique ou historique ») pour s'acquitter de droits de mutation à titre gratuit, de droits de partage et de l'impôt sur la fortune immobilière. Le montant des droits à régler doit être au moins égal à 10 000 € au titre de chaque imposition. La dation présente un double avantage : elle remédie au risque de dispersion d'une collection au moment du décès d'un artiste ou d'un collectionneur, et elle contribue à l'enrichissement des collections publiques en favorisant la conservation du patrimoine artistique national sur le territoire. De nombreuses pièces sont entrées par le biais de la dation dans les collections nationales.

[LE SAVIEZ-VOUS ?]

C'est sous l'impulsion d'André Malraux, en prévision de la succession de Pablo Picasso, que la dation conçue. La première grande dation reçue par l'État sera en effet celle faite par les héritiers de Picasso en 1979.

- Le prix unique du livre :

La loi relative au prix du livre prévoit que l'éditeur fixe librement le prix de vente au public des livres qu'il publie. Un même livre doit être vendu au même prix dans tous les points de vente, y compris sur Internet,

les remises autorisées étant plafonnées à 5 %. C'est une loi fondamentale qui a contribué à sauver le réseau des libraires indépendants, là où s'établit un dialogue de proximité et de confiance entre le lecteur et le libraire, et que de nombreux professionnels dans les pays étrangers nous envient.

- La gratuité dans les musées nationaux le 1er dimanche du mois :

Son objectif : attirer de nouveaux publics avec l'espoir qu'ils reviennent. La culture se trouve ainsi associée à la politique de lutte contre la fracture sociale et les inégalités. Initialement appliquée au musée du Louvre, cette gratuité, est étendue, en 2000, à l'ensemble des musées et monuments nationaux.

■ L'État en région : les DRAC

La direction régionale des affaires culturelles représente, en région, tous les services du ministère de la Culture. Elle coordonne les politiques culturelles de l'État sur le territoire et assure la mise en œuvre de l'ensemble des interventions du ministère, tout en les adaptant au contexte régional. Elle est ainsi, au même titre que les autres services déconcentrés de l'État, garante d'une politique territorialisée, prenant en compte les spécificités et la diversité du territoire régional.

► Les priorités de l'État en région Hauts-de-France

En Hauts-de-France, les priorités de l'État en matière culturelle, identifiées par la DRAC, sont ainsi de :

- contribuer à la réduction des inégalités en améliorant l'offre culturelle sur le territoire ;
- favoriser l'éducation artistique et culturelle, notamment auprès de la jeunesse et des espaces ruraux ;
- renforcer la mise en valeur du patrimoine ;
- soutenir la création artistique ;
- développer les ressources numériques.

► La DRAC Hauts-de-France

La DRAC Hauts-de-France est principalement installée sur 2 sites (Lille et Amiens) mais également autour de cinq Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) : Lille, Amiens, Compiègne, Laon et Arras.

Pour la mise en œuvre de ses missions, elle est composée, outre d'une direction et d'un secrétariat général, de :
- 3 pôles dont les agents sont répartis sur les sites de Lille et d'Amiens :

- Patrimoines et architecture : archéologie, monuments historiques, musées, architecture. Les conservateurs des monuments historiques sont rattachés à la

Conservation régionale des Monuments historiques.

- Création : arts plastiques, danse, musique, théâtre, arts de l'espace public et cirque.
 - Publics, territoires et industries culturelles : démocratisation culturelle, éducation artistique et culturelle, livre et lecture et cinéma.
- 5 Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP). Les architectes des bâtiments de France (ABF) sont rattachés aux UDAP.

La DRAC dispose également d'un service de documentation.

LA DRAC HAUTS-DE-FRANCE



LILLE



AMIENS

Lille : Le siège de la DRAC Hauts-de-France est installé dans l'ancien hôtel de la famille Scrive depuis 1976

Amiens : L'ancien couvent de la Visitation abrite le site d'Amiens de la DRAC Hauts-de-France

LES UDAP



1



2



3



4



5

- 1 - L'UDAP du Nord à Lille © Cabinet d'architecture Philippe Prost
2 - L'UDAP du Pas-de-Calais, palais Saint Vaast © UDAP Pas-de-Calais
3 - L'UDAP de la Somme, couvent de la Visitation © DRAC CRMH
4 - L'UDAP de l'Aisne, Hôtel du Petit-Saint-Vincent à Laon © Région Hauts-de-France, Inventaire général
5 - L'UDAP de l'Oise à Compiègne © Région Hauts-de-France, Inventaire général



UNE VIDÉO ET UNE PLAQUETTE D'INFORMATION POUR DÉCOUVRIR LA DRAC HAUTS-DE-FRANCE

(Re)découvrez les missions de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Hauts-de-France à travers une vidéo réalisée par des étudiants de la Section de techniciens supérieurs (STS) des Métiers de l'audiovisuel du lycée Jean Rostand de Roubaix. Plus d'infos : www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC/La-Drac-et-ses-missions

Quant à la plaquette d'information, pédagogique et attractive, elle est le fruit du travail d'un graphiste promu de l'École supérieur d'art de Cambrai. Elle est disponible en version papier sur demande à :

laurent.barrois@culture.gouv.fr



[TÉMOIGNAGE]

LES MISSIONS DES ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF)

Laurent PRADOUX,

architecte des bâtiments de France, chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Aisne, présente les missions des architectes des bâtiments de France (ABF)



Au sein de quel service les ABF travaillent-ils ?

Le corps des architectes des bâtiments de France (ABF) est né en 1946. Depuis 1993, il est réuni avec le corps des urbanistes de l'État au sein du corps des architectes et urbanistes de l'État, section patrimoine afin de rendre cohérent le respect du patrimoine et l'aménagement du territoire. Les ABF exercent leurs missions au sein des Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) présentes dans chaque département et sont rattachés aux Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) de leurs régions.

Quelles sont les principales missions de l'ABF ?

Les architectes des bâtiments de France assurent trois grandes missions :

1. Contrôler les espaces protégés : ils délivrent des avis sur les demandes d'autorisation d'occupation du sol (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable de travaux) ayant pour effet de modifier les espaces protégés (abords des monuments historiques, des sites patrimoniaux remarquables, des sites inscrits au titre du paysage).
2. Conseiller les particuliers et les collectivités locales en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage et, plus généralement, de cadre de vie. Les ABF sensibilisent et soutiennent une architecture de qualité en participant à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) et sont consultés pour tout projet d'aménagement susceptible de modifier le paysage des villes et des campagnes. Enfin, ils éclairent les maîtres d'ouvrages, publics ou privés, en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage.
3. Conserver les monuments historiques
Ils assurent la fonction de conservateur des monuments historiques appartenant à l'État. Pour ma part, en tant qu'ABF et chef de l'UDAP de l'Aisne, je suis le conservateur de la cathédrale de Soissons, de la chapelle de Condé-sur-Aisne, du Château de La-Ferté-Milon et du monument « Les Fantômes » du sculpteur Landowski.

L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS : UN DIALOGUE PERMANENT POUR LA CULTURE

Hormis pour ce qui relève de compétences dites régaliennes (délivrance d'autorisations réglementaires, prescription et contrôle), la mise en œuvre des politiques culturelles est partenariale. La DRAC propose son expertise et ses conseils techniques aux différents partenaires et acteurs du monde de la culture et est l'interlocutrice des collectivités territoriales pour l'ensemble des projets menés en commun dans la région.

À ce titre, un partenariat étroit existe entre la DRAC et le Conseil régional Hauts-de-France ainsi qu'avec les cinq Conseils départementaux. C'est, par exemple, l'existence d'une convention partenariale en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC), qui associe le Conseil régional, les Départements, le rectorat, la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et la DRAC.

Par ailleurs, les partenariats, déjà étroits avec les communes, se développent de plus en plus avec l'échelon intercommunal (les 90 établissements publics de coopération intercommunale de la région - EPCI), acteurs de plus en plus importants dans la conduite de projets culturels, au travers, notamment, de la mise en place de conventions.

Ils veillent, plus généralement, à l'état sanitaire des monuments protégés au titre des monuments historiques (classés ou inscrits) : en concertation avec la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH), les ABF définissent les travaux d'entretien à réaliser par les propriétaires. Si les « gros travaux » sur les monuments classés sont élaborés et suivis par les architectes en chef des monuments historiques ou les architectes du patrimoine, les ABF en font le contrôle scientifique et technique pour la DRAC.

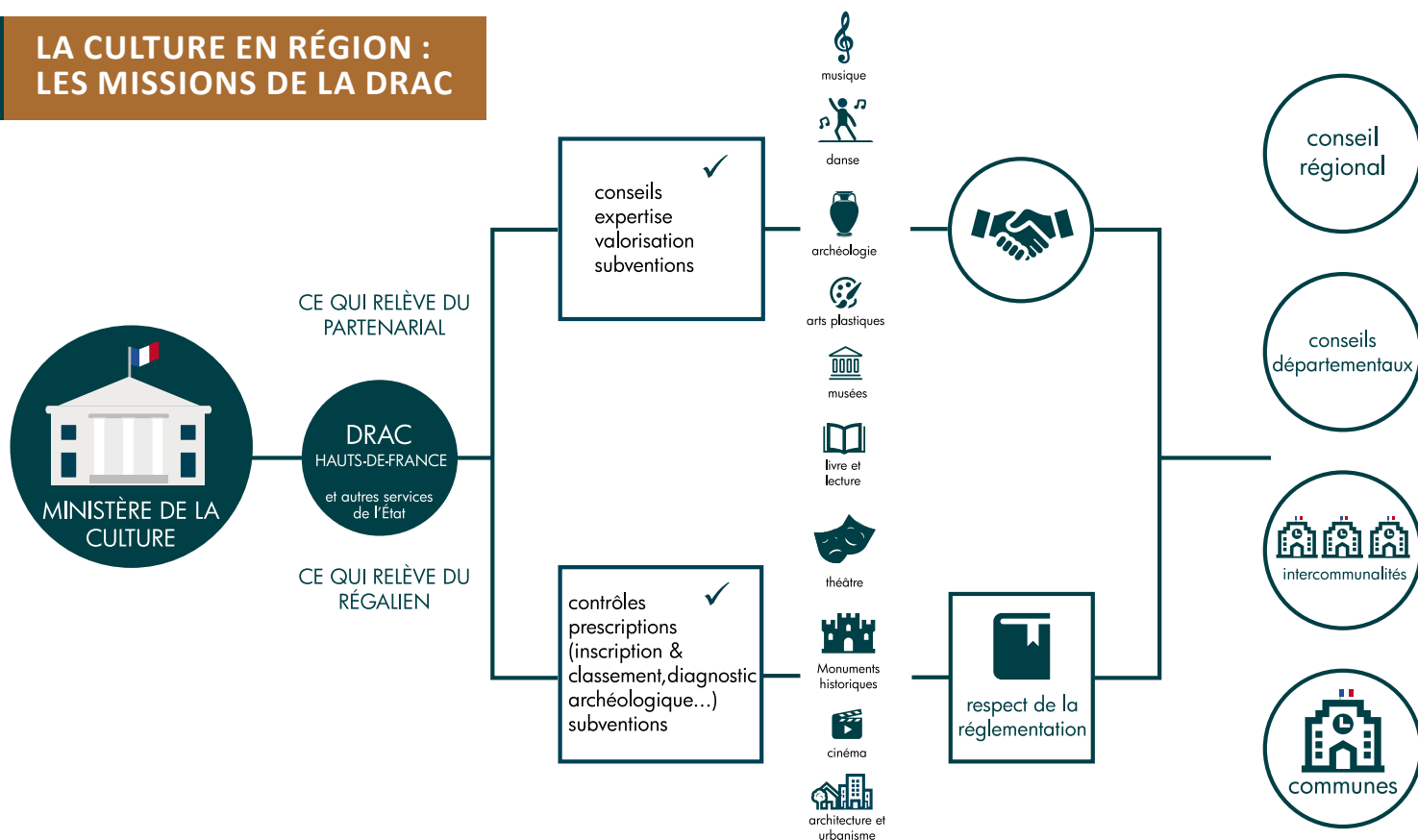
Pourquoi le rôle de l'ABF est-il important ?

Le rôle de l'ABF est primordial, car il a une vision globale du territoire dans les champs de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages. Ainsi, il conseille et promeut une architecture et une urbanisation de qualité en tenant

compte du contexte dans lequel les constructions doivent s'intégrer harmonieusement. Il peut porter un jugement esthétique là où les règlements sont inefficaces. Il participe aux jurys de concours d'architecture. Il est membre de la Commission départementale de la nature et des paysages et exprime avec les autres services de l'État son avis sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans le cadre, par exemple, de projets industriels, éoliens...

L'ABF est reconnu pour son « expertise » dans les différents champs d'exercice de ses missions.

Le schéma ci-dessous résume les différents champs d'intervention de l'État et ses relations avec les collectivités territoriales :



2 - EN HAUTS-DE-FRANCE, DES PROJETS CULTURELS AMBITIEUX ET INNOVANTS

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS ET
TERRITOIRES



Par sa politique d'action culturelle et territoriale, l'État accompagne de nombreux projets culturels avec, comme finalité première, la mise en œuvre des priorités ministérielles d'émancipation par la culture, d'accompagnement des territoires et des publics les plus fragiles ainsi que des artistes et des créateurs.

La région regorge ainsi de projets innovants, très divers, parfois pionniers, et toujours habités par une exigence de qualité au service de tous les publics. État d'avenir a choisi de vous en présenter quelques-uns.

Par ailleurs, la culture apparaît de plus en plus comme un moyen de redynamiser des territoires. Elle est ainsi pleinement intégrée aux grands projets des territoires.

PERMETTRE L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE : DÉMOCRATISATION CULTURELLE ET ÉGALITÉ DES CHANCES EN HAUTS-DE-FRANCE

La culture, qui fait appel à des compétences partagées, constitue un projet collectif, qui rassemble l'ensemble des énergies et des moyens vers un objectif commun : permettre à chacun un égal accès à la culture au moyen d'une offre de l'artiste de qualité, accompagnée d'une solide action d'éducation artistique et culturelle.

La garantie de qualité d'une offre d'artiste implique des moyens adaptés aux enjeux dans une région où la création demeure une priorité, et l'amélioration de sa diffusion un enjeu.

La démocratisation culturelle est mise en œuvre en direction de publics et territoires spécifiques.

■ Le soutien aux artistes et créateurs pour soutenir et stimuler la création

En lien notamment avec le Conseil régional, la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France soutient les artistes et les créateurs aux différentes étapes de leur vie professionnelle, de leur formation à leur insertion professionnelle et dans leur travail de création.

Ces soutiens contribuent à promouvoir et stimuler la création dans la diversité de ses formes et la pluralité de ses esthétiques. Ils permettent ainsi aux artistes de développer leur travail de création et d'en faire bénéficier le public le plus large possible, sur l'ensemble du territoire.

Dans le domaine du spectacle vivant, la DRAC propose les aides suivantes :

- l'aide au projet, ponctuelle, pour soutenir une nouvelle création ou permettre la reprise d'un spectacle ;
- l'aide à la structuration pour la danse et la musique exclusivement, sur 2 ans, pour soutenir des compagnies proposant une démarche cohérente sur les plans artistiques, économique et social ;
- et le conventionnement, sur 3 ans pour accompagner les compagnies confirmées sur le plan artistique et dont les créations ont un rayonnement au minimum national.



Danse © Gadi Dagon

Dans les domaines des arts plastiques, les dispositifs proposés sont :

- l'aide individuelle à la création, qui permet aux artistes de mener ou finaliser une recherche artistique, mais non pas de financer sa diffusion (exposition, édition) ni sa communication ;
- l'allocation d'installation d'atelier pour des travaux d'aménagement et/ou l'acquisition de matériel, destinée aux artistes résidant en Hauts-de-France.

Toutes ces aides sont attribuées par la DRAC sur avis de commissions consultatives composées de personnalités qualifiées.

Le soutien de la DRAC Hauts-de-France à la création artistique (production, création, diffusion) repose également sur son accompagnement des structures labellisées et conventionnées du territoire régional en étroite partenariat avec l'ensemble de ses partenaires (villes, EPCI, départements, région).

■ **L'éducation artistique et culturelle (EAC) : assurer la transmission des savoirs et l'émancipation des publics**

► **Un projet éducatif partagé et de qualité pour tous les enfants**

L'éducation artistique et culturelle (EAC) prend en compte toute la population d'un territoire donné, en ciblant plus particulièrement la jeunesse en temps scolaire, péri et extra-scolaire. Sa généralisation constitue une priorité pour le Gouvernement.

Le ministère de la Culture travaille très étroitement avec le ministère de l'Éducation nationale pour faire en sorte que tous les enfants, de l'école au lycée, bénéficient de cette EAC au sein de la scolarité obligatoire. L'objectif est que l'école devienne un lieu ouvert sur la culture, s'appuyant sur les ressources culturelles disponibles dans son environnement. Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le parcours d'EAC (PEAC) est inscrit dans le projet global de formation de l'élève (socle commun).

Ce parcours repose sur les trois piliers de l'EAC :

- des rencontres avec des œuvres artistiques, des objets patrimoniaux, des artistes ou artisans des métiers d'art... ;
- des pratiques individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des connaissances, permettant l'appropriation de repères, d'un lexique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et permettant le développement de l'esprit critique.

Ces projets sont co-construits en partenariat avec les instances culturelles, les collectivités territoriales et les associations. L'enjeu est l'élaboration et la mise en œuvre

d'un parcours au centre duquel se trouve l'enfant. Le partenariat avec les collectivités territoriales est, ainsi, indispensable pour s'assurer d'une offre de qualité.

► **Qui n'oublie pas les jeunes en situation spécifique**

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique d'EAC, l'État veille à ce qu'aucun jeune ne soit laissé de côté, *a fortiori* lorsque celui-ci traverse une situation ou une période de vie difficile : les enfants et adolescents hospitalisés ou en situation de handicap, les jeunes ayant traversé des épreuves et qui sont protégés par la justice ou ceux qui ont commis des erreurs et que les services du ministère de la Justice accompagnent vers un retour à une vie normale, les jeunes qui ont quitté les bancs de l'école pour s'orienter vers un apprentissage professionnel.

L'accent est également mis sur les territoires prioritaires. La question de l'équité des territoires est essentielle. L'action menée dans les territoires où les habitants sont éloignés de l'offre culturelle, pour des questions sociales, économiques ou géographiques, est poursuivie et consolidée, grâce à la collaboration avec le ministère de la Cohésion des territoires.

Plus d'infos sur l'EAC :

www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle et

<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

► **« Création en cours » : 5 artistes en résidence dans les Hauts-de-France**

Cinq artistes ont été sélectionnés dans le cadre du dispositif « Création en cours » pour résider, dès le début de 2020, dans cinq communes des Hauts-de-France, et intervenir principalement dans l'une des écoles de ces communes :

- dans l'Aisne : Louis Paul, cinéaste, choisi pour la commune de Vervins (Communauté de communes Thiérache du Centre).
- dans le Nord : César Roynette, artiste de théâtre et des arts de la rue, choisi pour la commune d'Hargnies (Communauté de communes du Pays-de-Mormal).
- dans l'Oise : Lou Chrétien-Février, artiste de la danse et du théâtre, choisie pour la commune de Saint-Vaast-les-Mello (Communauté d'agglomération Creil Sud Oise).
- dans le Pas-de-Calais : Lucie Plumet, cinéaste, choisie pour la commune de Dohem (Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer).
- dans la Somme : Louis Frères, artiste de la musique, choisi pour intervenir dans l'école primaire de la commune de Sénarpont (Communauté de communes de Somme Sud-Ouest).

► **Le dispositif « Création en cours »**

Fruit d'une collaboration entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, et piloté au niveau



2 - EN HAUTS-DE-FRANCE, DES PROJETS CULTURELS AMBITIEUX ET INNOVANTS AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS ET TERRITOIRES

national par les Ateliers Médicis, le dispositif « Création en cours » a pour objectif de soutenir la création émergente (les artistes retenus sont lauréats de l'enseignement supérieur de la culture depuis moins de cinq ans) et d'accompagner leur insertion professionnelle.

La résidence des jeunes artistes comporte deux volets : une résidence création et de recherche de trois mois, assortie d'une obligation pour les artistes de documenter leurs temps de recherche et de résidence par des publications sur le site internet « Création en cours » ; la présence en milieu scolaire (d'une durée de 20 jours minimum de janvier à juin 2020). Ce temps dédié à l'EAC permet aux artistes d'expérimenter la médiation et la transmission, et aux élèves des écoles choisies dans chaque département (élèves de cycle 3 : CM1, CM2, 6^e) de vivre l'expérience de la création au contact direct des artistes.

Plus d'infos : www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Actualites/Cinq-artistes-en-residence-dans-le-cadre-du-dispositif-Creation-en-cours



Intervention de Louis Frères dans l'école primaire de Sénarpont (Somme) dans le cadre du dispositif « Création en cours » © Louis Freres_Création

► L'éducation socio-culturelle (ESC) dans l'enseignement agricole des Hauts-de-France

Discipline spécifique à l'enseignement agricole depuis plus de 50 ans, l'éducation socioculturelle (ESC) permet aux élèves, étudiants et apprentis de s'ouvrir vers le monde extérieur par l'implication dans des projets sociaux, artistiques et culturels et leur donne ainsi les moyens d'agir, de communiquer selon les valeurs démocratiques de notre société. L'accompagnement d'un artiste reste la forme privilégiée de cet apprentissage, moments forts où les échanges sur les techniques et les savoir-faire construisent les individus de part et d'autre.

C'est ainsi, par exemple, que le projet Vannerie & Paysages intitulé « Le serpent de mer » a vu le jour au Lycée Professionnel Horticole de Ribécourt (60). Avec l'accompagnement de deux vannières du territoire, les élèves de la classe de Bac pro Aménagements Paysagers ont pris le temps d'imaginer et de tresser de façon anarchique une sculpture, « une Bête » nommée Nessie, s'inscrivant dans le paysage du lycée, et susceptible d'être un espace de rencontre entre les différents publics.

Un bel exemple qui illustre le fruit d'un partenariat : en Hauts-de-France, la convention signée le 30 mai 2018 entre la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et la DRAC permet d'accompagner ces projets, par la présence d'artistes en résidence dans les établissements agricoles.

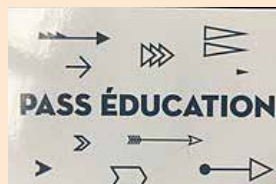


© DRAAF Hauts-de-France

LE PASS ÉDUCATION : GRATUITÉ DES MUSÉES & MONUMENTS NATIONAUX POUR LES ENSEIGNANTS

Les enseignants ont la possibilité d'accéder gratuitement aux

collections permanentes des musées et monuments nationaux à l'aide de leur Pass éducation, afin de leur permettre de préparer, dans des conditions optimales, leurs projets dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) de l'élève.



[LE SAVIEZ-VOUS ?]

► **L'éducation au cinéma : des pastilles vidéo financées par la DRAC**



La DRAC Hauts-de-France a financé la réalisation de pastilles vidéo qui introduisent, dans le cadre des dispositifs d'éducation au cinéma, des séances destinées aux écoliers, collégiens, lycéens et apprentis. Il s'agit d'outils de médiation mis à la disposition des salles de cinéma partenaires.

A titre d'exemple, l'ASCA-Beauvais a réalisé, une pastille vidéo pour introduire le film d'animation « *La pie voleuse* » présenté dans le cadre des séances « Maternelle au cinéma » dans l'Oise.

Plus d'infos : www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Actualites/Des-pastilles-video-pour-les-dispositifs-d-education-au-cinema

Au-delà de l'EAC, qui concerne les enfants et jeunes scolarisés, d'autres dispositifs participent à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances en matière d'accès à l'art et au patrimoine.

■ **La Culture pour prévenir et lutter contre l'illettrisme**

Dans les Hauts-de-France, 11 % de la population active est touchée par l'illettrisme. Malgré le difficile repérage des publics concernés et la fragmentation des parcours d'accompagnement, les acteurs de terrain se mobilisent et les initiatives se multiplient. L'action culturelle représente un vecteur privilégié dans l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme, les apprenants. La réconciliation avec les mots et l'écrit passe souvent par des activités associant la prise de parole, l'expression orale, et le passage à l'écrit, à travers une activité culturelle. Le théâtre, la création visuelle, graphique, textuelle permettent d'exprimer les difficultés, raconter un parcours douloureux, retrouver le plaisir de dire, imaginer et écrire.

La politique publique culturelle de l'État, menée en lien avec les collectivités locales, est un moyen d'agir pour prévenir et lutter contre l'illettrisme.

L'État soutient à la fois :

- des actions et initiatives locales, menées par des acteurs de terrain, au plus près et avec les habitants. Parmi les diverses initiatives figurent ainsi l'inscription de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme dans les « Contrats territoires lecture », la mise en œuvre des dispositifs « Dis-moi, dix mots » et « Tous à la bibliothèque », la mise en place du « Facile à lire » au sein des bibliothèques, et le soutien aux actions locales menées dans le cadre de l'appel à projet « Culture et langue française » du Ministère de la Culture.

- l'implantation des lieux et espaces culturels, le développement des « tiers-lieux », qui seront autant d'espaces appropriables par les usagers et les acteurs de proximité qui accompagnent les apprenants et les personnes concernées.



*Signature du contrat territoire lecture en Communauté de communes Flandres Lys
© DRAC Hauts-de-France*

Plus d'infos : www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Actualites/Signature-du-Contrat-territoire-lecture-avec-la-Communaute-de-communes-de-Flandre-interieure

Dans le cadre du grand projet présidentiel visant à revitaliser le château de Villers-Cotterêts et son domaine, une partie essentielle du projet sera consacrée à la langue française et à la lutte contre l'illettrisme.

Une journée de rencontres en région :

Les Journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI) sont organisées chaque année par l'Agence nationale de la lutte contre l'illettrisme. En 2019, une journée de rencontre contre l'illettrisme rassemblant de nombreux acteurs intervenant en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme (professionnels, associatifs, élus, responsables institutionnels...) a été organisée par la DRAC et l'AR2L pour la première fois en Hauts-de-France.

■ **L'art au service des demandeurs d'emploi des Hauts-de-France : « L'art d'accéder à l'emploi », une initiative de Pôle emploi et des musées**

Depuis 2017, Pôle emploi Hauts-de-France et les musées de la région s'associent pour permettre aux demandeurs d'emploi de travailler expression orale et confiance en soi grâce à l'art.

Que ce soit par l'appropriation des lieux, la description d'une œuvre, la communication des sensations ou la réalisation d'un projet artistique, les demandeurs d'emploi évoluent et se découvrent des qualités d'expression et d'argumentation. À travers ces exercices, ils acquièrent



2 - EN HAUTS-DE-FRANCE, DES PROJETS CULTURELS AMBITIEUX ET INNOVANTS

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS ET TERRITOIRES

progressivement l'assurance nécessaire pour aborder plus sereinement le marché de l'emploi et les entretiens d'embauche.

développer sa qualité d'écoute, confronter ses points de vue et formaliser ses objections via un support artistique et devant un public contributeur à cet objectif.

La première partie de la matinée est consacrée au travail sur les œuvres et l'après-midi est consacré à la réalisation d'un projet artistique.

■ L'art au service de l'insertion

En 2019, le deuxième prix a été attribué au musée de Dunkerque - Lieu d'Art et d'Action Contemporaine - LAAC qui s'illustre depuis plus d'une dizaine d'années par une politique innovante et inclusive sans cesse animée par la volonté d'articuler et de conjuguer insertion sociale et insertion professionnelle. À ce titre, le partenariat durable avec la Maison d'arrêt de Dunkerque témoigne de la volonté de multiplier les échanges et circulations « dedans-dehors ».

Plus d'infos : www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Actualites/Deuxieme-edition-du-prix-Osez-le-musee



© Pôle emploi

À ce jour, Pôle emploi Hauts-de-France collabore avec 5 musées de la région :

- le Louvre-Lens,
- le Palais des Beaux-Arts de Lille,
- le musée La Piscine de Roubaix,
- le musée Matisse
- et, dernièrement, le musée du Verre à Sars-Poteries.

Une approche innovante récompensée par le Prix « Osez le Musée 2017 » pour le partenariat de Pôle emploi avec le Louvre-Lens et le Palais des Beaux-Arts de Lille ! Pôle emploi Hauts-de-France souhaite poursuivre le développement de nouveaux partenariats tout en diversifiant les sources culturelles.

Le partenariat de Pôle emploi avec le Musée du Verre de Sars Poteries

Depuis juin 2019, et une fois par mois, un groupe de 10 à 12 demandeurs d'emploi, accompagné par un conseiller Pôle emploi et un médiateur culturel, pratique différents ateliers au sein du Musée du Verre durant une journée. Ces ateliers permettent de travailler des problématiques que les demandeurs d'emploi vivent au quotidien dans leur recherche d'emploi pour améliorer leur posture grâce à la prise de parole. S'exprimer, débattre, argumenter,

LE PRIX « OSEZ LE MUSÉE »

Le prix « Osez le musée » distingue les musées engagés dans une politique volontariste et novatrice en direction des personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociale et économique.



■ Prévoir les infrastructures de transports au service de l'accès à la Culture

Comment intègre-t-on l'accès aux services et aussi à la culture dans les projets d'aménagement par le développement de l'offre de transport ? Il peut, d'abord, être nécessaire de desservir par des transports en commun des zones éloignées des équipements culturels.

En complément de l'action plus générale portée par le Conseil régional, l'État soutient également des initiatives plus spécifiques et ponctuelles.

► Des exemples récents

Ainsi, l'État a soutenu financièrement, dans le cadre des appels à projets nationaux sur les transports collectifs, la

réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) qui dessert le Louvre-Lens : la « bulle 1 ». Une ligne à haut niveau de service répond à plusieurs critères qui la rendent attractive et concurrentielle en termes de mobilité : une haute fréquence, une amplitude de service large, un niveau de confort important, une régularité et un temps de parcours attractifs.



© DREAL Hauts-de-France

La DREAL a alors apporté son appui technique et accompagné le porteur de projet pour monter le dossier, puis tout au long du projet pour valider les conditions de versement des fonds de l'État.

■ Le numérique, un formidable moyen de diffusion culturelle

La stratégie numérique de la DRAC Hauts-de-France s'appuie sur les nouvelles possibilités offertes par le numérique pour dynamiser la transmission des savoirs vers un public large et varié : scolaires et jeunes, grand public, chercheurs, médiateurs, informaticiens, acteurs économiques, touristiques, éducatifs, éditoriaux... L'inscription de cette stratégie numérique dans les contrats de plan État-Région (CPER) antérieurs a permis d'ancrer ses objectifs dans une réflexion régionale et de conforter les partenariats entre l'État et les collectivités territoriales de la région.

Les objectifs de la stratégie numérique sont les suivants :

- accompagner la mise en œuvre du réseau de Micro-folies. Conçues par l'architecte Bernard Tschumi et inspirées des Folies du Parc de la Villette, les Micro-folies participent de la démocratisation de la culture : elles abritent un musée numérique que l'on peut visionner gratuitement sur écran géant, un fablab (lieu qui favorise la création), un espace scénique ou encore un café (espace de rencontres). Elles permettent de présenter une offre d'œuvres réparties en France et dans le monde entier, et représentent un formidable outil pédagogique pour accompagner les parcours des jeunes vers l'art.
- compléter les dispositifs mis en place au niveau national par le ministère de la Culture ;

- développer un axe Patrimoine, Culture et Numérique spécifique au territoire régional ;
- répondre au besoin de renforcer la recherche et le développement (R&D) dans le domaine des Nouvelles Technologies appliquées à la Culture, tout en participant au développement de l'économie numérique (Réseau French Tech, Start ups, Fab Labs, Laboratoires...), du tourisme et de l'emploi ainsi qu'à l'aménagement numérique et culturel territorial ;
- démultiplier l'accès au patrimoine et à la culture.

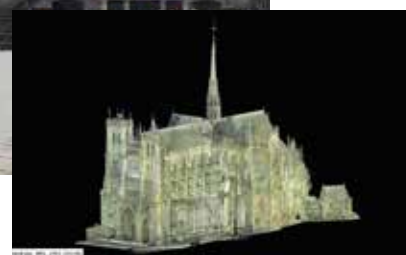
Chaque année, depuis 2017, la DRAC lance ainsi deux appels à projets qui permettent de sélectionner environ 30 projets par an en vue de :

- développer l'offre de ressources culturelles par les TIC et les arts numériques par l'élaboration d'applications, d'outils ou de portails numériques permettant de diffuser et valoriser le patrimoine et des créations culturelles ;
- soutenir les démarches d'ingénierie et d'innovation favorisant la coopération entre acteurs du secteur, afin de stimuler l'entrepreneuriat numérique en matière culturelle, artistique, éducative, touristique.

Les lauréats restituent les projets l'année suivante sous forme d'une communication publique agrémentée de Workshops à l'occasion d'une « Journée régionale Culture et Numérique » organisée par la DRAC et diffusée sur son site Internet : www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-patrimoine/Numerique/6e-Journee-d-etudes-regionale-patrimoine-et-numerique-a-Amiens



exemples d'applications innovantes : ex-Cathedra, Polychroma – Ici avant
© IRHIS



E – Cathedrale, ©Mis



2 - EN HAUTS-DE-FRANCE, DES PROJETS CULTURELS AMBITIEUX ET INNOVANTS

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS ET TERRITOIRES

LA CULTURE AU CŒUR DES GRANDS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RÉGIONAUX

La culture apparaît de plus en plus comme un vecteur pour la redynamisation des territoires, qui permet, en quelque sorte, de « réanimer le collectif ». Elle est, de ce fait, désormais pleinement intégrée aux grands projets des territoires que sont le Contrat de développement territorial de l'Amiénois, l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) du Nord et du Pas-de-Calais, le Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT) et, tout récemment, la Stratégie pour l'avenir du Cambrésis.

L'enjeu est d'équilibrer l'offre culturelle, d'une part, entre le nord et le sud de la région, et, d'autre part, entre les zones urbaines et les zones rurales.

■ Le Contrat de développement territorial de l'Amiénois

Signé le 16 mars 2017 par le Premier ministre, les présidents du Conseil régional des Hauts-de-France, du Conseil départemental de la Somme, de la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole et la maire d'Amiens, le contrat de développement territorial de l'Amiénois doit permettre de revitaliser l'emploi, la formation, le logement, l'aménagement durable du territoire, la mobilité, la santé, la culture et la présence de l'État dans l'Amiénois.

► L'ambition : accroître le rayonnement culturel d'Amiens

L'axe 9 du contrat a, ainsi, pour objectif d' « accroître le rayonnement culturel d'Amiens ». Différentes actions ont été identifiées. Par exemple :

- la volonté de faire d'Amiens une porte d'entrée de la France et de l'Europe dans la compréhension de la Première Guerre mondiale et lui donner un rôle de premier plan dans le cadre du tourisme mémoriel.
- renforcer le soutien à Amiens Métropole et à la ville d'Amiens pour la restauration du patrimoine public monumental protégé au titre des monuments historiques, au travers, notamment, de la réhabilitation du Musée de Picardie et de l'Hôtel de Berny, qui accueille le Musée d'art local et d'histoire régionale. En 2018, l'État a contribué à hauteur de 426 000 € (soit 40% du montant total) aux travaux de restauration de l'Hôtel de Berny, ancien hôtel des trésoriers de France, en brique et pierre. Le bâtiment

principal est classé au titre des monuments historiques. L'aide à la restauration de cet ensemble monumental s'est poursuivie en 2019 avec un soutien de l'État s'élevant à 200 000 €.

■ La Culture dans l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM)

Le bassin minier, vaste territoire d'1,2 million d'habitants qui recouvre 250 communes sur le Nord et le Pas-de-Calais, a été profondément marqué pendant près de 300 ans d'exploitation charbonnière, depuis la première découverte de la houille dans le Nord, à Fresnes-sur-Escaut, le 3 février 1720 : plusieurs centaines de puits de mines, 100 000 km de galeries souterraines, plus de 300 terrils (les « pyramides noires »), des dizaines de milliers de logements dans des cités minières regroupées autour des fosses d'exploitation, des formes de sociabilité particulières, fondées sur le travail, l'entraide, et l'abnégation, mais aussi la défense des droits des travailleurs et les premières formes de sécurité sociale pour faire face aux dangers du travail de fond.

► Le bassin minier, « paysage culturel évolutif vivant », patrimoine mondial de l'UNESCO

Ce territoire, qui a permis la révolution industrielle de la France, constitue ainsi une entité culturelle indéniable : c'est pourquoi il est inscrit, depuis 2012, au patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que « paysage culturel évolutif vivant ». Ce sont 4 000 ha de paysages et 109 sites rassemblant 353 biens remarquables qui ont rejoint les plus prestigieux témoignages de l'humanité, au côté des pyramides d'Égypte ou des châteaux de la Loire.

Fondée sur le charbon et la sidérurgie, l'économie du bassin minier a été durement frappée par les crises qui ont bouleversé, partout en Europe, ces activités depuis 50 ans. Le territoire a ainsi bénéficié de plans de soutien continus de l'État depuis les années 60, qui ont permis le remodelage progressif du paysage et l'installation d'équipements emblématiques au plan national : au début des années 2000, le président de la République Jacques Chirac a choisi Lens pour accueillir la première implantation en région du musée du Louvre, destinée à impulser une nouvelle dynamique de développement local et régional autour de la culture et du patrimoine industriel.

Ouvert en 2012, la même année que l'inscription du territoire à l'UNESCO, le musée du Louvre Lens a atteint son objectif initial : l'élégant bâtiment dessiné par les architectes japonais de l'agence Sanaa a accueilli plus de 4 millions de visiteurs depuis son ouverture.

Ces succès de l'UNESCO et du Louvre-Lens, tout autant que l'essor culturel, touristique et économique des grands sites miniers du territoire, n'ont toutefois pas, seuls, permis au bassin minier de connaître la résilience attendue. Le besoin d'une action publique renforcée, a conduit le Premier ministre Bernard Cazeneuve à signer, le 7 mars 2017, à Oignies (Pas-de-Calais) un « Engagement pour le renouveau du bassin minier », avec toutes les collectivités publiques concernées.

Ce vaste programme porte sur 10 ans et couvre l'ensemble des politiques publiques civiles. Il offre à la culture une place importante pour redonner de la fierté aux habitants et contribuer à l'objectif de rayonnement du bassin minier en France et à l'étranger et au changement de regard porté sur le territoire et ses habitants.

► Les 3 axes du volet culturel de l'ERBM

Concrètement, l'action de l'État se concentre sur 3 axes :

- Le patrimoine et la qualité architecturale

Il s'agit de soutenir l'appropriation, par les collectivités, du patrimoine remarquable que constituent les sites miniers (dont les 5 sites majeurs : Bruay la Buisnière, Loos en Gohelle, Oignies, Lewarde, Wallers-Arenberg) et à densifier son intervention pour préserver les éléments architecturaux majeurs en péril. Un plan d'actions en faveur de la préservation et de la restauration du patrimoine minier a été engagé par la DRAC dès 2018. En 2019, ce sont 625 000 € de crédits de sécurisation et de restauration qui ont été programmés par l'État pour un montant total de travaux de 2,7 millions d'€.

L'accompagnement des collectivités dans le devenir des monuments miniers a été illustré en 2019, avec une étude sanitaire de la fosse 5 de Billy-Berclau qui s'inscrit dans la suite des études sanitaires sur des édifices en péril dans le périmètre UNESCO (chevalement d'Anhiers, communauté d'agglomération du Douaisis) ou des études de reconversion ou faisabilité de sites miniers (Château des Douaniers à Fresnes sur Escaut, communauté d'agglomération Valenciennes métropole), co-financées en 2018.

Afin de veiller à la qualité architecturale des opérations, les services de la DRAC accompagnent les études et les travaux de réhabilitation de logements miniers et de rénovation des cités minières, inscrites dans l'Engagement : 23 000 logements et une cinquantaine de cités sont concernées. La DRAC promeut dans cette action l'association des habitants, en appui notamment à la Mission bassin minier.

L'année 2019 a par ailleurs été marquée par la conduite d'une étude sur l'articulation entre la valeur universelle exceptionnelle du bien UNESCO et les pressions urbaines auxquelles ce dernier doit faire face.

- L'éducation artistique et culturelle

En matière d'éducation artistique et culturelle, l'action, menée au plus près des jeunes, est renforcée depuis 2017 sur le bassin minier avec la multiplication des contrats locaux d'éducation artistique (CLEA) : en 2019, un 6e CLEA a ainsi été mis en place sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, venant s'ajouter aux 5 existants (Béthune-Bruay-Artois Lys Romane, Hénin-Carvin, Cœur d'Ostrevent, Valenciennes Métropole, Porte du Hainaut).

- La diffusion et la démocratisation de la création culturelle

L'État s'est tout d'abord engagé à déployer des Micro-folies. À Denain (Nord), la Micro-folie est installée au sein de la médiathèque Jacques Prévert. À Grenay (Pas-de-Calais), c'est dans la médiathèque estaminet qu'elle s'est lovée, décloisonnant les usages et les publics.

Par ailleurs, l'État a confié à la Mission Bassin Minier une nouvelle orientation de travail, portant sur la coordination des acteurs de la culture au travers de la création d'une saison culturelle sur le bassin minier, en accord avec le Conseil régional et le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Une première réalisation se manifeste dès 2019 avec une programmation concertée des acteurs culturels du territoire autour de la couleur noire.



© Préfecture du Nord



2 - EN HAUTS-DE-FRANCE, DES PROJETS CULTURELS AMBITIEUX ET INNOVANTS

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS ET TERRITOIRES

► Un territoire qui bénéficie de nouveaux équipements culturels

Les habitants du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais bénéficient de nouveaux équipements culturels, qui sont autant de projets phares de la reconversion du territoire :



© Ministère de la Culture

- **le Métaphone**, nouvelle salle de spectacle inaugurée le 28 juin 2013 sur le site de la fosse n° 9 - 9 bis des mines de Dourges à Oignies, dans le Pas-de-Calais ;

- **le musée du Louvre-Lens**, ouvert en 2012, qui jouit d'une très forte fréquentation, avec plus de 4 millions de visiteurs depuis son ouverture. Il a réussi à s'ancre dans le territoire et à accompagner une transition de l'économie locale vers les services à rendre (restauration, traduction). Le musée engendre d'importantes retombées sur le plan touristique, qui se traduit par un effet d'entraînement pour l'économie locale (au profit, par exemple, des chambres d'hôtes, du tourisme mémoriel, du bassin minier).

- **le Centre de conservation du Louvre-Liévin (CLL)**, ouvert en 2019. C'est au moment de l'inauguration du Louvre-Lens que s'est imposée l'idée de construire le Centre de conservation du Louvre à Liévin, à côté du musée du Louvre-Lens, donnant ainsi naissance à un pôle muséal sans équivalent en Europe. Ce centre permet au Louvre d'assurer la préservation de ses collections et de les rassembler intégralement en un seul lieu. Le bâtiment peut accueillir environ 320 000 œuvres. Il est l'œuvre d'une collaboration entre le Louvre, l'Union européenne au titre du fonds européen pour le développement régional (FEDER), le Conseil régional Hauts-de-France et le ministère de la Culture.

L'objectif est de faire du CLL un acteur de la dynamique culturelle et économique, en développant les formations et activités liées à la gestion des collections du Louvre, grâce

à des partenariats de coopération scientifique et culturelle avec les universités de la région et des organismes de formation continue, et en renforçant l'activité économique locale et l'emploi autour de la gestion matérielle de ces œuvres (transports, logistique, numérique).



Le 8 octobre 2019, Franck Riester, ministre de la Culture, s'est rendu à Liévin pour inaugurer le centre de conservation du musée du Louvre, à Liévin.
© Préfecture de région Hauts-de-France

■ La Culture dans le Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT)

Le dynamisme culturel et touristique constitue un élément fondamental de l'attractivité d'un territoire et du bien-être quotidien de ses habitants. Le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache peut compter sur d'importants facteurs d'attractivité culturelle et touristique. L'objectif des pouvoirs publics est donc de renforcer et de multiplier ces atouts, en cultivant un haut niveau d'ambition. Ces éléments de fierté et d'identité emportent, en effet, avec eux toute une symbolique. Signé le 7 novembre 2018 en présence du président de la République, le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT) intègre ainsi tout un volet culturel, qui tient compte à la fois des forces vives et ressources déjà présentes sur le territoire et des besoins exprimés.

► La préservation et la valorisation du riche patrimoine architectural

Le patrimoine architectural recouvre deux millénaires d'histoire, du forum antique de Bavay à l'architecture contemporaine d'André Lurçat à Maubeuge, en passant par le patrimoine remarquable du Familistère Godin de Guise, les citadelles fortifiées par Vauban comme à Le Quesnoy, les églises fortifiées de Thiérache, le château fort de Guise depuis lequel a été fondée l'association nationale des chantiers de jeunes (« le club du vieux manoir ») et le village de Parfondeval, l'un des seuls classés parmi les plus beaux villages de France au nord de la Loire.

Par ailleurs, de nombreuses possibilités sont offertes par le tourisme de nature, le tourisme mémoriel, les activités de plein air, la gastronomie, ainsi que la qualité et la diversité des équipements et événements culturels à l'image du Musverre, du Val Joly, du festival des Nuits secrètes, de la saison culturelle transfrontalière Hirson/Chimay/Fourmies ou encore de l'Abbatiale de Saint Michel en Thiérache (un des rares sites bénédictins du nord de la France qui accueille chaque année un festival de musique baroque).

Une importante politique de préservation et de valorisation de ces joyaux hérités du passé a permis la mise en place d'un fonds pour le patrimoine local doté de 5 millions d'euros par an sur 5 ans, qui vient soutenir les projets de rénovation sur des sites protégés, comme, par exemple, le réaménagement du site de Bavay.

Une démarche est également menée auprès de l'UNESCO pour faire inscrire au patrimoine mondial de l'UNESCO les fortifications Vauban de Le Quesnoy et les nécropoles militaires de Le Sourd et d'Effry.

► **Pour une plus grande proximité entre les habitants et les œuvres de l'art et de l'esprit**

La démocratisation de la culture constitue également sur ce vaste territoire, réparti sur deux départements, priorité visant à installer une proximité entre ses habitants et les œuvres de l'art et de l'esprit.

C'est l'objectif, notamment, de la création du Pôle des musiques actuelles, à Aulnoye-Aymeries, en résonance avec le célèbre festival des Nuits secrètes, dont l'idée a émergé lors de la préparation du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT). Cet équipement, en cours de construction sur le site de l'ancienne Société des ateliers mécaniques de Pont-Sambre (SAMP), sera doté d'une grande salle de spectacle, d'un studio d'enregistrement, de salles de répétition, de résidences d'artistes... Les travaux, dont le coût s'élève à 11 millions d'euros, devraient durer jusque juillet 2021.

La DRAC pilote – en lien notamment avec les nombreux acteurs culturels présents sur ce territoire – un projet d'université populaire, le « Campus des musiques actuelles » qui, dans le prolongement et en complément de la programmation du nouvel équipement, proposera des actions d'éducation artistique et culturelle pour tous les âges et tous les publics.



source : <http://aulnoye-aymeries.fr>

Plus d'informations sur le Pôle des musiques actuelles : <http://aulnoye-aymeries.fr/>

Autres nouveaux outils de démocratisation culturelle : les Micro-folies. Le Pacte SAT a prévu le déploiement rapide de plusieurs Micro-folies sur le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache, et certaines sont déjà ouvertes : à Vervins, à Maubeuge, à Hirson, à Fourmies et prochainement à Guise. C'est en Sambre-Avesnois-Thiérache qu'est également expérimentée la première Micro-folie itinérante mise au point par l'établissement public de la Grande halle de La Villette et coordonnée par la communauté de communes de Thiérache-Centre.

La Micro-folie d'Hirson, implantée dans le centre social, est la première à avoir ouvert sur le territoire de la Thiérache, à la mi-novembre 2019. Sur un coût prévisionnel de 103 000 € HT, l'État a participé à hauteur de 46 350 €, soit 45 % du budget global.



Inauguration de la Micro-folie d'Hirson, implantée dans le centre social

Par ailleurs, à l'occasion de l'élaboration du volet culturel du Pacte SAT, les élus et les habitants ont rappelé leur attachement aux contrats territoriaux menés en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC) :

- les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA) de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre,



2 - EN HAUTS-DE-FRANCE, DES PROJETS CULTURELS AMBITIEUX ET INNOVANTS

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS ET TERRITOIRES

territoire pionnier en la matière, de la communauté de communes du Sud Avesnois et de la communauté de communes du Pays de Mormal,

- et les contrats culture-ruralité des communautés de communes de Thiérache-Centre et de la communauté de communes de Thiérache Sambre et Oise.

Ceux-ci sont devenus familiers à leurs habitants qui ont pris l'habitude de voir intervenir dans leur quotidien des artistes en résidence n'hésitant pas à interférer avec poésie sur le cours des choses (lectures, conférences dansées, petites formes théâtrales, concerts...).

d'agrotourisme (dans le secteur de Maroilles en particulier) et s'attachera à faire la promotion du territoire à destination des futurs visiteurs de Lille Design 2020 et des jeux olympiques de 2024.

■ La Culture dans la Stratégie pour l'avenir du Cambrésis

Situé au sud du département du Nord, le Cambrésis, qui compte aujourd'hui près de 162 000 habitants parmi les 116 communes, est marqué par un espace rural et péri-urbain important. L'État et le département du Nord ont souhaité s'engager en faveur du Cambrésis par une stratégie convergente à horizon 2027, signée le 8 janvier 2020 en préfecture du Nord.

[LE SAVIEZ-VOUS ?]



REGARDS PORTÉS, UNE COLLECTION DE VIDÉOS

Une mission vidéo, composée chaque année de réalisateurs aux spécialités variées (documentaires, art vidéo, fictions...) se rend dans les différentes collectivités des Hauts-de-France engagées dans cette dynamique d'EAC afin

d'y filmer certains de ces moments ou leur préparation. Une collection de 130 courtes réalisations est ainsi née : « *Regards portés* ».

Retrouvez certaines des vidéos tournées dans la Sambre-Avesnois-Thiérache :

Les retrouvailles, réalisation : Caroline Béhague- 2019- 4 min. 24 sec <https://vimeo.com/350748730>

Le Plateau, réalisation : Caroline Béhague- 2019- 4 min. 9 sec. <http://vimeo.com/354617147>

Carte illustrée, réalisation : Caroline Béhague- 2019- 4 min. 44 sec. <http://vimeo.com/350755051>

La dictée, réalisation : Caroline Béhague- 2019- 4 min. 57 sec. <http://vimeo.com/354622758>

Regard portée sur Solène Boyron, réalisation : Jean-Louis Accettone- 2019 – 7mn 51 sec

<http://vimeo.com/377525679>

► Le soutien au tourisme

Pour donner son plein effet à la valorisation de la culture et du patrimoine, le Pacte SAT prévoit la mise en place d'une stratégie touristique partagée, qui s'appuie sur une mise en réseau des structures et des acteurs qui « font » le territoire. L'objectif : créer un fil rouge entre les différents « points d'accroche » du territoire afin de prolonger le temps de passage des touristes.

Cette stratégie prendra notamment en compte le fort potentiel de la Sambre-Avesnois-Thiérache en matière



© Préfecture du Nord

Fragile au regard de divers indicateurs sociaux qui contraignent son développement et appellent une dynamique territoriale renouvelée, l'arrondissement dispose néanmoins d'atouts indéniables qui méritent d'être mieux valorisés, et notamment en matière culturelle, grâce à un patrimoine architectural et culturel particulièrement riche.

Du fait de son riche passé, le Cambrésis dispose d'un patrimoine remarquable et diversifié (ville romaines, ville carrée de Catillon-sur-Sambre, édifices religieux, sites et espaces fortifiés, patrimoine de l'ère industrielle...) assez méconnu. Le territoire présente également des atouts majeurs constitués par des « portes d'entrée » touristiques que sont le musée départemental Matisse de Le Cateau-Cambrésis, qui vient de fêter le 150e anniversaire de la naissance du célèbre peintre, Cambrai, première ville du Nord à avoir obtenu le label ville d'art et d'histoire,

l'abbaye cistercienne de Vaucelles dont la programmation culturelle et artistique s'enrichit au fil des saisons et va faire l'objet d'un important plan de modernisation par le Conseil départemental, le Labo à Cambrai ou encore le musée de la Dentelle à Caudry contribuent au rayonnement touristique de l'arrondissement.

Le Cambrésis a par ailleurs été fortement marqué par la Première Guerre mondiale et dispose d'une grande richesse en matière de lieu de mémoire comme le site Wilfred Owen à Ors, de paysages et de patrimoines de la Reconstruction.

Au regard de cette diversité d'atouts, une stratégie globale de développement culturelle sera mise en œuvre, afin de renforcer le potentiel et l'attractivité du territoire. Cette ambition passe par la structuration des acteurs du patrimoine, de la culture, du tourisme, mobilisant, dans une logique de réseau, les professionnels et les élus autour de projets structurants.

Le socle commun d'objectifs intègre pleinement l'ambition de « privilégier la culture, le sport et le tourisme comme moyens d'avenir ». Cette démarche partenariale et transversale qui constitue une approche innovante de l'action publique locale permettra ainsi de favoriser une plus grande appropriation par la population des richesses de ce territoire.

Plus d'infos : www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Cohesion-des-territoires-Signature-de-la-strategie-pour-l-avenir-du-Cambresis



Le Musée Matisse du Cateau-Cambrésis - source : Wikipédia

DES PROJETS CULTURELS AMBITIEUX POUR LES HAUTS-DE-FRANCE

Faire de la région Hauts-de-France le haut-lieu du tourisme mémoriel



© Somme-Tourisme



© F.Leonardi



© Yazid-Medmoun



© Somme-Tourisme

Historial de la Grande Guerre Péronne-Thiepval - www.historial.fr

La région Hauts-de-France est riche de nombreux sites dédiés au souvenir des conflits qui se sont déroulés en France et se sont traduits par de nombreuses batailles sur le territoire régional depuis le XIXe siècle : guerre franco-prussienne de 1870, Première Guerre mondiale, Seconde Guerre mondiale. Le chemin des Dames, la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette, le Mémorial canadien de Vimy, le musée de la bataille de Fromelles, la carrière Wellington... ces sites attirent un public de plus en plus nombreux.

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale entre 2014 et 2018 ont généré une augmentation des visites des sites mémoriels et ont ainsi renforcé l'attractivité économique.

La région, et plus particulièrement le département de la Somme, est un des sites majeurs du déroulement des conflits de la Première Guerre mondiale.

Dans le cadre du Contrat de développement territorial de l'Amiénois signé en 2017, une étude a été menée afin d'explorer l'hypothèse de faire d'Amiens une porte d'entrée de la France et de l'Europe dans la compréhension de la Première Guerre mondiale.

Plusieurs pistes d'actions, digitales et complémentaires avec les équipements déjà existants (Mémorial John Monash, Historial de la Grande Guerre à Péronne), ont



2 - EN HAUTS-DE-FRANCE, DES PROJETS CULTURELS AMBITIEUX ET INNOVANTS

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS ET TERRITOIRES

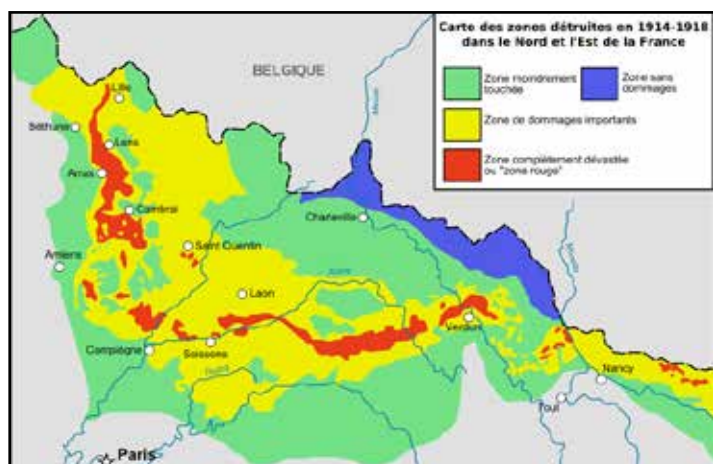
ainsi été suggérées aux acteurs locaux en vue d'alimenter la réflexion sur le sujet.

- la création d'un pôle d'accueil et d'interprétation sur les champs de bataille de la Somme au sein de l'Office de tourisme d'Amiens,
- la création, à Amiens, d'un espace immersif 360° proposant un récit international de la bataille de la Somme à l'ensemble des visiteurs des champs de bataille de la Somme,
- la redéfinition du projet du Centre de recherche international de l'Historial de Péronne en encourageant un rapprochement formalisé avec l'Université Picardie Jules Verne à Amiens,
- la volonté d'encourager l'essor de coopérations culturelles, scientifiques et pédagogiques entre la France et l'Australie à travers la création d'une fondation franco-australienne adossée au futur Centre « Sir John Monash » de Villers-Bretonneux.

Le schéma de gouvernance régional et départemental pour l'animation des champs de bataille de la Somme et des Hauts-de-France sera par ailleurs redéfini, afin de structurer la destination et d'accompagner la montée en puissance du tourisme de mémoire dans la région des Hauts-de-France.

■ Lancer un travail de recherche fédérateur sur la Première Reconstruction de l'après Première Guerre mondiale

Les cinq départements qui composent la région Hauts-de-France présentent la particularité d'avoir été traversés par la ligne de front entre 1914 et 1918. Quatre offensives majeures se sont déroulées sur ce territoire : l'invasion de 1914, la bataille de la Somme de 1916, le chemin des Dames notamment en 1917 et l'offensive allemande de mars 1918. La seule bataille de la Somme s'est traduite par deux fois plus de morts qu'à Verdun en deux fois moins de temps.



Des villes entières de la région étaient dévastées, sans compter plusieurs centaines de villages.

La période de Reconstruction qui a suivi – dite Première Reconstruction par rapport à celle qui viendra après la Seconde Guerre mondiale – fut d'une ampleur telle qu'elle constitue un trait caractéristique fort du territoire de l'actuelle région Hauts-de-France.

La DRAC a proposé d'engager et de coordonner un travail de recherche dont l'un des objectifs à terme consiste à localiser dans la région un centre d'interprétation qui valoriserait l'ensemble des formes produites par la Première Reconstruction dans les Hauts-de-France, et destiné aux habitants du territoire, aux étudiants et chercheurs mais également aux touristes.

Ce travail se fera avec l'appui des étudiants et des chercheurs des écoles implantées dans la région (Universités de Lille, d'Arras et d'Amiens, l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, Sciences po Lille, l'Historial de Péronne) et en partenariat avec les services des collectivités territoriales.

La ville de saint Quentin a proposé sa candidature pour accueillir ce centre dans les anciennes Nouvelles galeries, qui font l'objet d'un vaste projet de rénovation.

Ce projet constitue une opportunité pour associer services de l'État et collectivités territoriales en s'appuyant sur ce patrimoine pour faire émerger une des identités communes à l'ensemble des départements qui composent la nouvelle région.

Des journées d'études sur la Première Reconstruction en Hauts-de-France ont été organisées par la DRAC à Saint Quentin les 6, 7 et 8 novembre 2019. Elles s'adressaient à tous les publics : étudiants, chercheurs, enseignants, professionnels du patrimoine mais aussi habitants ou non de la région.

Retrouvez les captations réalisées à l'occasion de ces journées d'études : www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Ressources-documentaires/Actualite-des-parutions/Videos-des-journees-d-etudes-sur-la-premiere-Reconstruction

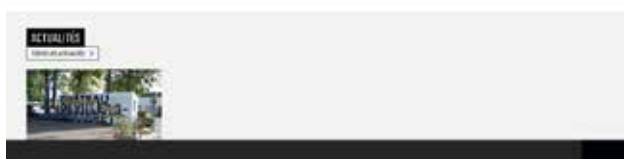


Vue de Soissons en 1919
© Wikipédia - King, William Lester, photographe

■ Accompagner l'implantation de la Cité internationale de la langue française dans le château de Villers-Cotterêts

En 1528, François 1er décide la construction d'un logis royal à Villers-Cotterêts à la lisière de la forêt de Retz (département de l'Aisne). En 1539, il y signe l'Ordonnance de Villers-Cotterêts qui rend obligatoire l'usage de la langue française dans les actes de l'administration et de la justice à la place du latin. Le château était inoccupé depuis plusieurs années.

Le 7 septembre 2018, le président de la République a confirmé sa volonté de dédier le château de Villers-Cotterêts à un grand projet centré autour de la francophonie, et de restaurer ce monument pour lui donner une vocation culturelle et touristique, dans le cadre d'un partenariat public-privé. Le monument doit ainsi devenir la Cité internationale de la langue française, lieu de création, d'expositions, de spectacles, de résidences d'artistes et de chercheurs, de conférences, de formation, d'innovation et de recherche mais aussi d'activités et de services de proximité pour la population locale.



La conduite du projet a été confiée au Centre des monuments nationaux (CMN) pour le volet culturel et à la Caisse des dépôts pour le volet économique. Cet équipement majeur, bien relié à la capitale et à la plateforme aéroportuaire de Roissy CDG, aura des retombées économiques considérables, en premier lieu pour le département de l'Aisne, auquel il donnera également une remarquable visibilité, y compris au plan international.

Le budget du programme de restauration du château de Villers-Cotterêts et d'aménagement de la future cité internationale de la langue française s'élève à 110 millions €, répartis entre 55 millions d'euros du ministère de la culture, 30 millions d'euros au titre du Programme

d'Investissement d'Avenir et 25 millions d'euros de financements hors État (européens, internationaux, privés dont mécénat, etc.).

L'opération fait l'objet de deux phases. La première concerne le Logis royal et le Jeu de paume : la livraison des bâtiments restaurés et aménagés est prévue au printemps 2022.

La seconde est relative aux autres bâtiments (ailes des communs, bâtiments du XIXe siècle) et aux espaces extérieurs (cour des Offices). Elle fait l'objet d'une réflexion associant les partenaires locaux en vue de définir une stratégie concertée d'occupation des surfaces disponibles, privilégiant les nouvelles technologies et les activités économiques. Sa mise en œuvre sera progressive à partir de juin 2022.

Plus d'infos : <http://www.chateau-villers-cotterets.fr/>

■ Poursuivre le déploiement des Micro-folies, musées numériques de proximité, pour amener la culture au plus près des habitants

Inspiré des Folies du Parc de La Villette, le projet des Micro-folies est porté par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette, avec la participation du Château de Versailles, du Centre Pompidou, du Musée du Louvre, du Musée national Picasso, du Musée du Quai Branly, de la Philharmonie de Paris, de la Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais, d'Universcience, du Festival d'Avignon, de l'Institut du Monde Arabe, du Musée d'Orsay et de l'Opéra national de Paris.

Une Micro-folie est une offre culturelle à aménager dans une structure existante (type médiathèque, centre social ou hall d'une mairie en l'absence de lieu culturel). Elle s'organise autour de quatre espaces : le musée numérique, la bibliothèque-ludothèque, le café-espace scénique et l'atelier Fab-lab. Ces Micro-folies peuvent être installées de manière pérenne ou en « tournée » dans plusieurs villes en stationnant 6 mois dans chaque ville. L'État prend en charge une partie des frais à hauteur de 15 000 euros pour accompagner les villes qui souhaiteront installer une Micro-folie dans leur commune.



Micro-folie © La Villette



2 - EN HAUTS-DE-FRANCE, DES PROJETS CULTURELS AMBITIEUX ET INNOVANTS

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS ET TERRITOIRES

Ces espaces permettent tout à la fois de parcourir les collections numériques des grands musées nationaux à l'aide d'écrans connectés et de dispositifs de médiation, d'accueillir des spectacles de toutes formes ou de favoriser les échanges entre artistes, associations locales, médiateurs culturels et habitants. La Micro-folie est autant un lieu de culture qu'un lieu de vie.

Le ministre de la Culture a décidé de déployer, dès 2018, dans toute la France, 200 « Micro-folies », en ciblant tout particulièrement les territoires culturels prioritaires et les bassins de vie les moins bien dotés en équipements culturels.

Plusieurs Micro-folies sont d'ores et déjà implantées dans la région : Laon, Vervins, Hirson, Bailleul, Denain, Fourmies, Lille, Maubeuge, Bruay-la-Buissière, Grenay, Lens et Valenciennes. D'autres projets sont en cours de finalisation.

Les perspectives dans la région : faire connaître ces Micro-folies auprès de tous les publics, afin que les habitants se les approprient et qu'elles contribuent à ouvrir pour les jeunes un parcours vers la culture.



Inauguration de la Micro-folie de Valenciennes, le 12 septembre 2019 - © DRAC Hauts-de-France

Plus d'infos sur les Micro-folies sur le site de La Villette : https://lavillette.com/page/micro-folie_a405/1

LA CULTURE, VÉRITABLE ATOUT POUR LE SUCCÈS TOURISTIQUE DE NOS TERRITOIRES

L'une des premières motivations de touristes étrangers qui visitent notre pays reste la culture : la richesse de son patrimoine, matériel et immatériel, la vitalité de sa création et de sa scène artistique, ses industries culturelles et créatives, sa langue et son art de vivre.

Le tourisme concerne tout autant les touristes français, qui restent les premiers visiteurs de leur pays. Pour 60 % de notre population, l'accès à une manifestation, un équipement ou un site culturel se fait dans le cadre d'un déplacement touristique.

Le tourisme représente, enfin, un important potentiel pour la revitalisation et le développement économique, social et culturel de nos territoires.

■ L'exemple d'« ALL-Autour du Louvre-Lens » : l'émergence d'une destination touristique

En renforçant la place de la culture dans l'économie locale du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais avec l'implantation du musée du Louvre-Lens et l'inscription du bassin minier au patrimoine mondial par l'UNESCO en 2012 et leurs effets d'entraînements (label Pays d'Art et d'Histoire, Centre de conservation du Louvre, résidence d'artiste de la fondation Pinault, etc.), les décideurs ont misé sur la reconversion économique et sociale de ce territoire et ont voulu développer les activités présentes pour en faire une destination de tourisme culturel à part entière.



Cette volonté a donné naissance à la destination « ALL-Autour du Louvre-Lens », dernière-née des destinations touristiques françaises. La destination est portée par la Mission Louvre-Lens de Pas-de-Calais Tourisme. Créée à l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais avec l'appui de l'État (la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – DIRECCTE Hauts-de-France), cette mission d'ingénierie touristique travaille en lien étroit avec l'ensemble des acteurs en charge du développement et de la promotion touristique mais aussi les collectivités, le Louvre-Lens, la Mission bassin minier, la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie et les grands équipements.

► **Le contrat de destination touristique : prendre appui sur les atouts du territoire pour renforcer la notoriété et l'attractivité de la destination ALL à l'international**

La stratégie ALL reprend, d'une part, les principes originels du tourisme comme étant une activité basée sur la rencontre et l'échange afin de mettre les habitants au cœur des dispositifs et s'appuie, d'autre part, sur l'héritage, les valeurs et l'ADN du territoire afin de proposer une offre enracinée, singulière et authentique. L'objectif est de renverser l'image négative du territoire en mettant en avant des éléments de modernité, en explorant la veine du post-industriel, en inscrivant l'offre touristique dans une communication résolument contemporaine.

Le caractère original et innovant de cette démarche a séduit le ministère de l'Économie et des Finances et celui de l'Europe et des Affaires internationales qui ont conclu, en 2015 puis en 2018 un contrat de destination, considérant que le territoire « Autour du Louvre-Lens » est susceptible, aux côtés de 20 autres destinations, d'incarner le tourisme français de demain et de proposer une offre renouvelée à l'international.

Localement, ce contrat est perçu à la fois comme une reconnaissance nationale et un défi. Il mobilise les 70 partenaires publics et privés signataires du contrat en leur offrant cadre et méthode de travail. Depuis 2010, une multitude d'actions ont été réalisées dans diverses directions (l'État y a contribué à hauteur de 2,14 M€).

Plus d'infos : www.autourdulouvre-lens.fr

► **La gamme de produits dérivés de la destination ALL**

La nouvelle destination touristique « ALL-Autour du Louvre-Lens » a voulu se doter d'une gamme de produits dérivés fabriqués localement, très qualitatifs et esthétiques, révélant les valeurs et l'ADN du territoire et facilement commercialisables.

Une équipe de designers a été constituée et les entreprises susceptibles de fabriquer ces prototypes ont été recherchées. Tous les chefs d'entreprise (brasseurs, dentelliers, tisseurs, brodeurs, briquetiers, plasturgistes, papetiers, verriers, faïenciers, pâtisseries, etc.) ont apprécié de revisiter leur métier et de contribuer à l'élaboration d'une signature territoriale et au développement touristique.

Plus d'infos : www.autourdulouvre-lens.fr/vivre/produits-derives/la-boule-a-neige



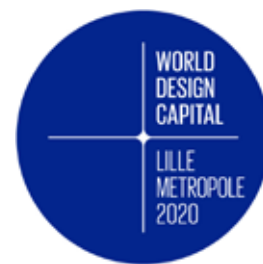
■ **Lille Capitale Mondiale du Design 2020 : la culture entre aussi dans les entreprises**

► **L'opération « Passé Présent – Mémoire industrielle & Design »**

Le principe de l'opération « Passé Présent – Mémoire industrielle & Design », initiée par l'association Lille Design dans le cadre des manifestations conçues pour « Lille Capitale Mondiale du Design 2020 », consiste, à faire se rencontrer un designer et un chef d'entreprise pour qu'ils conçoivent ensemble un produit nouveau. Les principales étapes de cette démarche sont filmées par Alain Fleischer, directeur du Fresnoy (Studio National des arts contemporains). Cinq à six entreprises emblématiques de la région ont été retenues.

Le but de cette démarche est d'aborder les Hauts-de-France comme étant un territoire des possibles, en prenant en compte son passé tout en le parcourant de regards contemporains. Il s'agit aussi de démontrer que le design revitalise l'entreprise et les savoir-faire industriels.

Plus d'infos : <https://www.lille-design.com/fr/actus-evenements/evenements/expo-passe-present-memoire-industrielle>



[MISE EN PERSPECTIVE]

DESIGN ET CULTURE
par Marc DROUET, DRAC

Ce qui caractérise le design, c'est avant tout son ambition de maintenir ou de replacer l'Homme au centre du processus de progrès. En ce sens, il apparaît donc pleinement culturel.

Si l'on admet que l'histoire de l'Humanité peut être envisagée comme l'histoire des outils fabriqués par l'Homme pour façonner la nature afin de ne plus la subir, et de la transmission du geste en vue notamment de son amélioration, on voit bien que l'une des conséquences majeures de la révolution industrielle aura été de rompre le lien intrinsèque entre homo faber – celui qui sait fabriquer son outil- et la machine. Un grand tournant culturel.

La production industrielle a, de ce point de vue, entraîné au moins deux conséquences : nous achetons désormais des objets fabriqués par des machines auprès de vendeurs qui seraient incapables de les réaliser voire d'en comprendre le fonctionnement. D'une logique d'expression du besoin par l'utilisateur, nous sommes passés à une logique radicalement opposée où le producteur doit convaincre le consommateur de son besoin d'acquiescer l'objet. En d'autres termes, on ne satisfait plus de besoins, mais l'on suscite des désirs. Et une part de rêve, le récit, qui accompagne ces objets.



2 - EN HAUTS-DE-FRANCE, DES PROJETS CULTURELS AMBITIEUX ET INNOVANTS

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS ET TERRITOIRES

Par ailleurs, et c'est le second effet, la production industrielle de masse tend à faire disparaître la valeur économique individuelle de chaque objet produit. Ce qui fait la différence entre un stylo chinois en plastique et un stylo d'une marque de luxe, ce n'est pas sa finalité – écrire – mais son design et de fait son prix de vente.

Dans les deux cas, on mesure bien tout l'intérêt pour l'entreprise de s'entourer de l'expertise de designers de haut niveau pour distinguer un produit, voire une marque porteuse d'un style ou même d'un art de vivre.

Le design ne peut donc pas être réduit à une catégorie particulière d'objets luxueux ou à un style de fabrication particulier. Le design c'est une démarche, fortement ancrée dans ses racines culturelles, un processus qui allie analyse, technique et création, et qui peut aussi bien se manifester dans un stylo, dans un son, un espace ou un système d'organisation.

La capacité du design à résoudre des problèmes de conception n'est pas la seule force de la démarche. Un de ses pouvoirs, aujourd'hui souligné par un certain nombre d'observateurs est de constituer plus largement une aide précieuse pour tout projet lié à la conduite de changements (processus, puissance transformatrice, analyse permanente) dans une société qui évolue désormais par cycles rapides.

En cela, le design apparaît pleinement culturel : notre société contemporaine – dans le cadre de son ancestrale et permanente lutte pour façonner la nature et ne pas la subir - se trouve ainsi confrontée à des défis de taille, d'ordre technique (développement du numérique), économique et sociale (crises et remise en cause des modèles existants) ou environnemental (réchauffement climatique) qui nécessitent de nouvelles méthodes de communication, de production, d'organisation et de gouvernance. Et une grande dose d'imagination et de créativité.

Les différentes fonctions du design conservent ainsi – et sans doute plus que jamais- une place essentielle de nature à permettre de conserver le lien indispensable entre la machine et l'Homme, et la suprématie de ce dernier sur l'objet, et plus largement sur son environnement constitué d'une multitude d'objets.

De nombreux acteurs culturels locaux peuvent ainsi utilement pouvoir se fédérer dans l'intérêt général de l'émergence d'un pôle design métropolitain et régional. C'est une des ambitions, en complément d'autres initiatives, de Lille métropole, capitale mondiale du design.

UN AGENDA CULTUREL RICHE EN 2020 DANS LA RÉGION



800 ans de la Cathédrale d'Amiens

Depuis 800 ans, la cathédrale Notre-Dame veille sur la capitale historique de la Picardie. Difficile de ne pas la voir surgir dans le paysage urbain d'Amiens, accompagnée par le beffroi et la tour d'Auguste Perret. À l'occasion de l'anniversaire de la pose de sa première pierre, l'année 2020 est

marquée par de nombreux événements célébrant cet octocentenaire. L'État est propriétaire de la cathédrale depuis la Révolution. À ce titre, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France mène de nombreuses actions assurant la conservation, la restauration, la sûreté et la sécurité de l'édifice et de son mobilier. Elle travaille, afin d'en assurer la valorisation, en collaboration avec le Centre des Monuments Nationaux et les services d'Amiens Métropole, ainsi qu'avec le diocèse de la Somme.

Plus d'infos :

<http://800ans-amiens-cathedrale.com>



300 ans de la découverte du charbon

La découverte du charbon, en 1720, à Fresnes-sur-Escaut, commune du Valenciennois, est à l'origine du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais qui sera exploité jusqu'au 21 décembre 1990 et va

profondément façonner le territoire régional. Depuis juin 2012, le bassin minier est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Trois siècles plus tard, la commune va commémorer ce tricentenaire durant plusieurs mois. Ce tricentenaire donnera lieu également à divers événements culturels dans la région.

Plus d'infos :

www.fresnes-sur-escaut.fr/actualites/tricentenaire/inauguration-tricentenaire/



Le 9 novembre 2019, Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics a participé à l'inauguration de l'exposition « Devenir Matisse » au Cateau-Cambrésis

150 ans de la naissance de Matisse

Né en 1869 au Cateau-Cambrésis, Henri Matisse est devenu un géant de la peinture du XXe siècle. À l'occasion du 150e anniversaire de sa naissance, le musée qu'il a lui-même créé dans sa ville natale lui a consacré une exposition exceptionnelle, reconnue d'intérêt national par le ministère de la Culture, qui rassemblait près de 260 œuvres de Matisse dont certaines n'avaient jamais été montrées au public. L'année sera également jalonnée d'événements afin de célébrer cet anniversaire.



les 3 anniversaires de Charles de Gaulle...

En 2020, la région Hauts-de-France célèbre le "triple anniversaire" de Charles de Gaulle, né à Lille en 1890 : le 130e anniversaire de sa naissance, le 80e anniversaire de l'appel du 18 juin 1940 et le 50e anniversaire de sa mort.

De nombreuses manifestations et événements sont prévus (expositions, documentaires, pièces de théâtre...). Des séries télévisées sont d'ailleurs en cours de tournage dans la région. Le festival Séries Mania dédiera une soirée au général. Le musée de la maison natale du général, à Lille, labellisée Maison des Illustres, actuellement en cours de restauration, rouvrira ses portes en novembre 2020.



Lille Métropole, Capitale Mondiale du design en 2020

Après Turin, Séoul, Helsinki, le Cap, Taipei et Mexico, la Métropole Européenne de Lille est Capitale mondiale du design en 2020. L'année sera rythmée par une cinquantaine d'événements. De grandes expositions conçues par des designers de renom viendront expliquer la place du design dans l'appréhension des défis

contemporains : changement climatique, amélioration de l'habitat, recherche d'une société plus inclusive. Plus de 500 propositions d'innovation par le design (des « POC » proof of concept-preuves de faisabilité), dont bon nombre seront

expérimentées en 2020, et une Design Week seront partagées avec le public dans une programmation foisonnante et créative, ponctuée d'événements internationaux et de moments festifs et populaires comme la « Braderie du design » et la « Nuit du design ».

Plus d'infos :

<https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/grands-projets/capitale-mondiale-du-design>

2020, année de la bande dessinée

Durant toute l'année 2020, la bande dessinée sera mise à l'honneur avec BD 2020. Cette opération, organisée par le Centre national du livre et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, a pour objectif de célébrer le 9e art et ceux qui le font vivre sur l'ensemble des territoires et pour tous les publics. Dans la région, le festival de la Bande dessinées d'Amiens constituera l'axe principal autour duquel tourneront l'ensemble des projets.

Plus d'infos :

www.bd2020.culture.gouv.fr/Actualites/Participez-a-l-Annee-de-la-BD



... SANS OUBLIER

LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX ANNUELS :

- du 7 au 23 mars 2020 : **Le printemps des Poètes** (22e édition), thème « Le courage »
- du 14 au 22 mars 2020 : **La Semaine de la langue française et de la francophonie**, thème « Au fil de l'eau »
- samedi 16 mai 2020 : **La Nuit européenne des musées** (16e édition)
- du 5 au 7 juin 2020 : **Rendez-vous aux jardins** (18e édition), thème « La transmission des savoir-faire »
- du 19 au 21 juin 2020 : **Journées nationales de l'archéologie** (11e édition)
- dimanche 21 juin 2020 : **Fête de la musique** (39e édition)
- du 8 au 19 juillet 2020 : **Partir en livre** (6e édition)
- 19 et 20 septembre 2020 : **Journées européennes du patrimoine** (37e édition)
- 16, 17 et 18 octobre 2020 : **Journées nationales de l'architecture** (5e édition)

3 - DES SITES CULTURELS REMARQUABLES

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



Envie de découvrir le patrimoine de la région dans toute sa diversité ? État d'avenir vous propose un panorama de quelques-uns des nombreux sites remarquables, parfois insolites, du territoire. Bonne découverte...

LES DIFFÉRENTS LABELS, RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ

UNESCO



Le patrimoine mondial de l'UNESCO désigne un ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité, actualisé chaque année depuis 1978 par le comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), une institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies. (source : Wikipédia)

FRANCE

scène
nationale

Le label « Scène nationale »

Créé en 1991, ce label réunit 74 scènes dédiées à la création contemporaine, réparties sur l'ensemble du territoire national, en grande majorité dans des villes moyennes de 50 à 200 000 habitants. Les critères pour être labellisé scène nationale : soutenir la création artistique ; proposer une programmation pluridisciplinaire et exigeante dans le domaine du spectacle vivant et, pour les lieux dotés d'espaces adaptés, des arts plastiques et du cinéma ; développer une offre culturelle auprès de l'ensemble de la population. Elles sont financées par leur ministère de tutelle, le ministère de la Culture, et par les collectivités territoriales.



Le label « Jardin remarquable »

Le label d'État « Jardin remarquable » vise à faire connaître des parcs et jardins ouverts au public et particulièrement bien entretenus. Attribué pour 5 ans renouvelables, il répond à des critères d'exigence et de qualité sur l'organisation des espaces, la qualité des abords, les éléments remarquables (eau, architectures végétales...), l'intérêt botanique, l'intérêt historique, l'accueil des publics et l'entretien respectant la qualité environnementale. Il engage les propriétaires à l'ouvrir à la visite au moins 40 jours par an et à participer au moins à une opération nationale (Rendez-vous aux jardins et/ou aux Journées européennes du patrimoine).



Le label « Maisons des Illustres »

Le label « Maisons des Illustres » est créé en 2011 par le ministère de la Culture, qui souhaite valoriser les lieux dont la vocation est de conserver et transmettre la mémoire des femmes et des hommes qui se sont illustrés dans l'histoire politique, scientifique, sociale et culturelle de la France.

La protection « Monument historique »



Les commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA) et la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) formulent des avis sur les demandes de protection. Sont susceptibles d'être protégés (classement ou inscription) des immeubles ou parties d'immeubles, bâtis ou non bâtis (jardins, grottes, vestiges archéologiques) et des objets mobiliers (meubles par nature ou immeubles par destination, comme les orgues). Si les patrimoines « traditionnels » (églises, châteaux, œuvres d'art, mobilier ancien) demeurent très largement majoritaires, d'autres catégories de biens figurent de plus en plus souvent dans les biens protégés depuis les années 1970 : jardins, immeubles et objets mobiliers des XIXe et XXe siècles, patrimoine industriel, scientifique et technique (usines, ouvrages d'art ferroviaires, moyens de transport...).

L'appellation « Musée de France »



L'appellation « Musée de France », créée en 2002, est attribuée à toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public, et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public. Le musée doit en outre répondre à des critères spécifiques, et notamment :

- l'engagement de conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections, de les rendre accessibles au public et mener des actions d'éducation et de diffusion,
- disposer d'un service éducatif en propre ou en réseau avec d'autres musées,

Les Musées de France peuvent dépendre de collectivités territoriales ou de l'État, ainsi que d'associations ou fondations.

Le label « Architecture contemporaine remarquable »



Le label « Architecture contemporaine remarquable » créé en 2016, succède au label « Patrimoine du XXe siècle ». Il signale les édifices et productions de moins de 100 ans non protégés au titre des Monuments historiques. L'objectif : montrer l'intérêt de constructions récentes que tout un chacun peut habiter et fréquenter, faire le lien entre le patrimoine ancien et la production architecturale actuelle, inciter à leur réutilisation en les adaptant aux attentes du citoyen (écologique, mémorielle, sociétale, économique...).



Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire »

Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie. Il est déposé à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). La mise en œuvre du label repose sur un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, formalisé par la signature d'une convention renégociable tous les dix ans.

Les labels Librairie indépendante de Référence (LiR) et de Librairie de Référence (LR)



Les labels de Librairie indépendante de Référence (LiR) et de Librairie de Référence (LR) viennent soutenir le travail de sélection, de conseil et d'animation culturelle réalisé par des librairies indépendantes qui jouent un rôle déterminant pour la promotion de la diversité éditoriale et qui participent à l'aménagement du territoire. Valables trois ans, ils sont accordés par le ministre chargé de la Culture, sur le rapport du Centre national du livre (CNL), après délibération d'une commission composée de professionnels du livre et de représentants de l'État et des collectivités locales. Ils permettent aux librairies qui l'obtiennent :

- de valoriser auprès de leur clientèle et partenaires, la qualité de l'accueil, des services et de l'assortiment ;
- de bénéficier de la part de certains fournisseurs de conditions commerciales plus favorables ;
- de solliciter une subvention auprès du CNL pour la mise en valeur des fonds en librairie (aide VAL) ;
- de bénéficier, sous réserve d'une délibération des collectivités territoriales compétentes, d'une exonération des cotisations (CFE et CVAE) qui composent la contribution économique territoriale (CET).

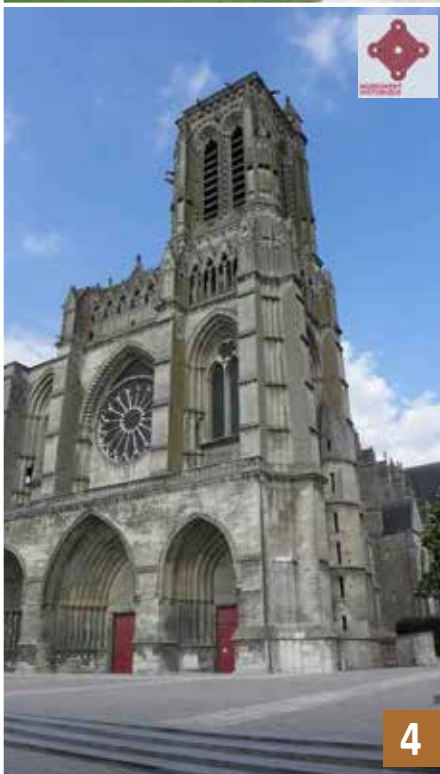
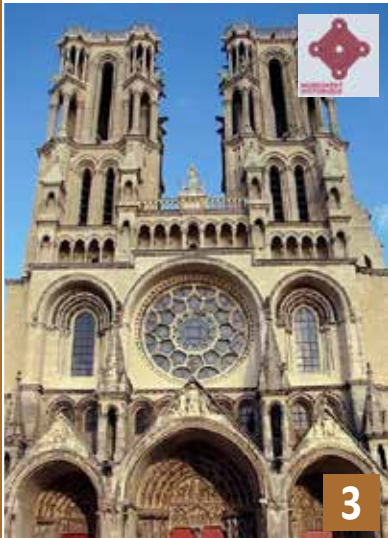
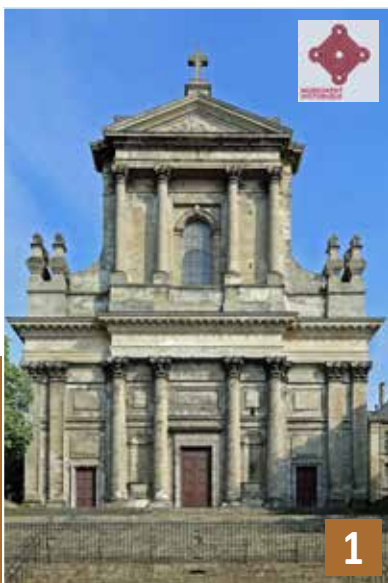


3 - DES SITES CULTURELS REMARQUABLES DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE

Les Hauts-de-France, terre de cathédrales

La région Hauts-de-France, compte pas moins de 11 cathédrales ou anciennes cathédrales, chefs d'œuvre des bâtisseurs. Parmi ces 11 édifices, il faut distinguer ceux qui sont le siège d'un diocèse (ce qui différencie une cathédrale d'une basilique), c'est-à-dire Amiens, Arras, Beauvais, Cambrai, Lille, et Soissons, de celles qui ont perdu ce titre de cathédrale suite aux différentes réorganisations de l'Église, Boulogne-sur-Mer, Laon, Noyon, Saint-Omer et Senlis.



1 - Cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Vaast d'Arras (62) (monument historique © Marc Ryckaert)

2 - Cathédrale Notre-Dame de Noyon (60) (monument historique © So Leblanc Chevet et bibliothèque de la cathédrale de Noyon)

3 - Cathédrale Notre-Dame de Laon (02) (monuments historique, source : wikipédia)

4 - Cathédrale Saint-Gervais-et-Saint-Protais de Soissons (02) (monument historique, source : wikipédia)

5 - Cathédrale Saint-Pierre de Beauvais (60) (monuments historique, source : pixabay)

6 - Cathédrale Notre-Dame d'Amiens (80) (monument historique (1892) - patrimoine mondial de l'UNESCO (1981) © Sébastien Coquille)

Les Hauts-de-France, terre de beffrois

Construits entre le XIIe et le XVIIe siècles, les beffrois symbolisent l'indépendance grandissante des échevins par opposition aux donjons des seigneurs et aux clochers de l'Église au cours du Moyen-Âge. Parmi les nombreux beffrois situés dans les Hauts-de-France, 23 ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Beffroi de Saint Riquier (80)

Symbole des libertés municipales obtenues en 1126, le beffroi original fut une des premières grandes tours de la région, mais implanté trop près de l'abbaye bénédictine, les puissants abbés en exigèrent la destruction. À partir de 1283, un nouveau beffroi fut édifié à l'emplacement actuel. Il fut presque totalement détruit en 1475, sur ordre de Louis XI revancharde, puis reconstruit et terminé en 1528

Crédit photo : Syndicat d'Initiative de Saint-Riquier

Beffroi de Comines (59)

Inauguré en 1929. Reconstitué dans un style renaissance flamande sur les plans de l'architecte Louis-Marie Cordonnier, le bâtiment se compose d'un corps principal et d'un beffroi relié et unifié grâce à une belle alliance d'architecture : lucarnes, couverture en ardoises, etc.

Crédit photo : Ville de Comines



Architecture et patrimoines



Château d'Ohlain (62)

Conservé en ses plans d'origine avec sa « baille » ou « basse-cour », le château d'Ohlain nous parvient d'un lointain Moyen Âge comme un authentique exemple de château fort des plaines de l'Europe du Nord. Promenades le long des douves et visites intérieures : la chapelle, les caves voûtées, le corps de garde et le donjon.

Propriétaire privé

Site : www.chateau-ohlain.com

Crédit photo : Samuel Dhote

Collégiale Saint Vulfran, Abbeville (80)

La Collégiale Saint-Vulfran a été construite à partir de 1488, afin d'accueillir dignement les reliques de Saint-Vulfran. La façade de la Collégiale est remarquable dans ses sculptures, ses floraisons et son ornementation. L'intérieur de l'édifice renferme des trésors : statues, vitraux, retables... Il s'agit aussi de l'endroit le plus touché lors des bombardements du 20 mai 1940. Aujourd'hui, lorsque vous entrez dans la Collégiale, vous pouvez découvrir par vous-même le travail considérable de restauration et d'aménagement qui a été réalisé depuis 1947.

Propriétaire : Commune d'Abbeville

Crédit photo : Samuel Dhote





3 - DES SITES CULTURELS REMARQUABLES DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Couvent des visitandines, Amiens (80)

Plafond de la chapelle de l'Ancien couvent de la visitation de la première moitié du XIXe siècle. Le Couvent des visitandines abrite le site d'Amiens de la Drac Hauts-de-France

Propriétaire : État

Crédit photo : Samuel Dhote



L'Hôtel Scrive, Lille (59)

Depuis sa construction, cet hôtel particulier a connu de nombreuses transformations. L'une des ailes aménagée en manufacture dans les années 1820 puis reconvertie en logis en 1898 porte encore les traces de sa fonction industrielle. Depuis 1979, l'hôtel Scrive est le site de Lille de la DRAC Hauts-de-France.

Propriétaire : État

Crédit photo : Samuel Dhote

Villa Cavrois, Croix (59)

La Villa Cavrois est l'une des plus célèbres réalisations de l'architecture moderne en France consacrées à une résidence privée. Véritable château contemporain conjuguant conception classique et esthétique moderniste, ce monument est un des rares exemples des constructions conservées du grand architecte Robert Mallet-Stevens en France.

Propriétaire : État, Centre des monuments nationaux (CMN)

Site : <http://www.villa-cavrois.fr/>

Crédit photo : Hori



Église Saint Martin, Hénon-Beaumont (62)

L'église est édifiée au même emplacement que l'ancienne église dont les origines remontaient au XIIe siècle, classée Monument Historique en 1827, dynamitée par les Allemands avant leur retraite en 1917.

Les travaux de reconstruction sont confiés à Maurice Boutterin, architecte en chef du gouvernement, qui crée aussi le mobilier : luminaires, confessionnaux, clôtures, tribunes, chaire à prêcher, siège de célébrant, décors de mosaïque, retable, autels et statues. Ils commencent en 1929 et la nouvelle église est inaugurée le 25 septembre 1932.

L'édifice est classé au titre des monuments historiques en 2003

Propriétaire : Mairie d'Hénon-Beaumont

Crédit photo : Drac - Pôle Patrimoine et architecture - CRMH



Gare de Lens (62)

La gare de Lens illustre bien l'architecture de la Première Reconstruction, à l'issue de la Première Guerre mondiale. Œuvre d'Urbain Cassan en 1926, elle s'inspire de la forme d'une locomotive à vapeur de l'époque : la tour horloge figure la cheminée, les auvents des entrées les roues. Ses 11 modules indépendants en béton armé, reposent sur des vérins hydrauliques pour prévenir les affaissements miniers. À l'intérieur, Auguste Labouret évoque, dans ses mosaïques d'inspiration cubiste, la mine et l'industrie.

Propriétaire : SNCF

Crédit photo : Drac - Pôle Patrimoine et architecture - CRMH

Patrimoine militaire :

La Citadelle Vauban de Lille (59)

Édifiée après la prise de Lille par Louis XIV le 27 août 1667, la citadelle de Lille est la première œuvre de Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707), l'architecte militaire de Louis XIV. Elle est le premier maillon du « pré carré » dessiné par Vauban visant à défendre la frontière nord du royaume de France contre la menace venue des Pays-Bas espagnols. Véritable « poumon vert » de la ville, la « Reine des Citadelles » (de l'italien cittadella, petite ville), conserve un usage militaire dans l'enceinte intérieure, tandis que son vaste parc est ouvert au public. Depuis le 1er juillet 2005, la Citadelle abrite le Corps de réaction rapide France, un état-major opérationnel certifié par l'OTAN.

Site : www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr
<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/la-citadelle-de-lille>

Crédit photo : Armée de Terre



Musées



Musée du Louvre-Lens, Lens (62)

Sur un ancien carreau de mine, le bâtiment de verre et de lumière dessiné par les architectes japonais de l'agence Sanaa abrite les collections prestigieuses du Louvre. La Galerie du temps présente 205 chefs d'œuvres, du 4e millénaire avant JC au milieu du XIXe siècle.

Propriétaire : EPCC

Site : www.louvre-lens.fr

Crédit photo : Eiffage

Musée La Piscine, Roubaix (59)

Dans l'ancienne piscine municipale de Roubaix, lieu emblématique de la ville, s'est installé un musée. Sur environ 8000 m², s'exposent les collections textiles, mode, Beaux-Arts, céramique et design dans une magnifique architecture Art déco.

Propriétaire : Ville de Roubaix

Crédit photo : DRAC Hauts-de-France





3 - DES SITES CULTURELS REMARQUABLES DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



Le MusVerre, Sars-Poteries (59)

Le MusVerre, bâti sur le terrain de l'atelier du verre, a été construit dans le cadre du « Plan musées en régions 2011-2013 », du ministère de la Culture et de la Communication. Le bâtiment se déploie sur plus de 3 400 m² dont 1 000 m² de surface d'exposition, au lieu des 300 m² de l'ancien musée. Les façades et la toiture du musée ont été recouvertes de pierres bleues du Hainaut, extraites à une trentaine de kilomètres du musée. Résolument tourné vers la création contemporaine, le MusVerre possède une des collections de verre les plus importantes d'Europe. Sa situation renforce la synergie avec l'Atelier du verre, à proximité immédiate.

Propriétaire : Département du Nord

Crédit photo : Cbonamis

LAAC, Lieu d'art et d'actions contemporaines, Dunkerque (59)

Musée de France

Au cœur d'un jardin de sculptures, d'eau, de pierre et de vent, à proximité immédiate de la plage, le LAAC défie le ciel avec son architecture étonnante en céramique blanche. Pétillant et joyeux comme les années pop, il conserve une très riche collection de plus de 1500 œuvres, miroir des années 1940–1980, parmi lesquelles Circus de Karel Appel, Car Crash d'Andy Warhol ou encore Valise Expansion de César, œuvres présentées alternativement en fonction de la programmation des expositions. Espace incontournable du musée : le cabinet d'arts graphiques offre au visiteur la rare possibilité de composer sa visite à son gré, en manipulant tiroirs et meubles à coulisses, et de découvrir près de 200 dessins et estampes de la collection.

Propriétaire : Ville de Dunkerque

Site : <https://www.musees-dunkerque.eu/laac/histoire-du-laac>

Crédit photo : Ville de Dunkerque





Musée des Beaux-arts, Arras (62)

Musée de France

Le Musée des Beaux-arts d'Arras, doté d'une des plus importantes collections muséales, occupe l'ancienne Abbaye Saint-Vaast, un des grands ensembles monastiques du XVIIIe siècle organisé autour de trois cours, d'un cloître majestueux et de l'ancien réfectoire des moines. Ses collections réparties sur 6000 m² offrent un parcours exceptionnel du Moyen Âge à la fin du XIXe siècle. Le musée conserve une collection de plus de 32 000 objets : peintures du XVIIIe siècle de l'École française et des anciens Pays-Bas (Champagne, Vignon, Lebrun, Largillière, Rubens...), ainsi qu'un ensemble unique en France de grands formats de la peinture religieuse française du XVIIIe siècle, parmi lesquels figurent sept « Mays » provenant de la cathédrale Notre-Dame de Paris

Propriétaire : Ville d'Arras

Site : www.arras.fr/fr/mes-loisirs/culture/musee-des-beaux-arts

Crédit photo : Ville d'Arras

Le Mudo, Beauvais (60)

Musée de France

Le MUDO-Musée de l'Oise est installé dans l'ancien palais des évêques-comtes de Beauvais, au pied de la cathédrale de Beauvais. Cet ensemble remarquable, classé monument historique, comporte un châtelet d'entrée du XIVe siècle, orné d'une peinture murale de toute beauté : les sirènes musiciennes.

Au cœur de ce palais Renaissance rénové, le parcours du XIXe siècle invite le visiteur au voyage parmi les œuvres dédiées au paysage de Camille Corot, Alfred Sisley, Paul Huet, Prosper Marilhat, Antoine Chintreuil pour ne citer qu'eux, de Fontainebleau à Rome de l'Égypte au Danemark. L'éclectisme du goût au XIXe siècle est illustré par la passion du Moyen Âge, le mobilier à la manière de Boulle, une céramique magistrale de Jules Claude Ziegler. La visite se poursuit avec les grandes décorations intérieures d'Alexis-Joseph Mazerolle et de Pierre-Victor Galland.

Propriétaire : Ville de Beauvais

Site : <http://mudo.oise.fr/>

Crédit photo : Samuel Dhote



Jardins remarquables

Jardin de l'abbaye de Valloires, Argoules (80)

Labellisé : Jardin remarquable

Les Jardins de Valloires s'étendent sur plus de 8 hectares. Ils comportent cinq jardins d'ambiance, comme le jardin des cinq sens ou le jardin de l'Évolution qui mettent en scène une collection variée de plus de 5000 espèces de plantes au gré des saisons.

Propriétaire : Propriétaire privé

Crédit photo : propriétaire du jardin





3 - DES SITES CULTURELS REMARQUABLES DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



Jardin du manoir d'Hénocq, Brexent-Énocq (62)

Labellisé : Jardin remarquable

Jardin créé en 2003 à l'arrière d'un manoir seigneurial, d'inspiration médiévale, avec des plantes potagères, condimentaires, aromatiques, médicinales, textiles et tinctoriales. Hénocq est l'ancienne appellation du village, qui est aujourd'hui Énocq, d'où les deux orthographes différentes.

Propriétaire : Propriétaire privé

Crédit photo : propriétaire du jardin

Jardin du mont des Récollets, Cassel (59)

Labellisé : Jardin remarquable

Autour d'une ferme typiquement flamande dont la partie centrale date du XVII^e siècle, ces jardins composés de chambres de verdure, son verger ou encore son potager vous feront découvrir l'univers baroque des peintures de jardins de la Renaissance flamande.

Propriétaire : Propriétaire privé

Crédit photo : propriétaire du jardin



Jardin du château, Puisieux-et-Clanlieu (02)

Labellisé : Jardin remarquable

Autour d'un château du XVIII^e siècle, le parc de 4 hectares et le jardin, comprennent un arboretum avec des arbres séculaires (cèdre du Liban de 30m de haut et 7m20 de circonférence, érables, séquoias, châtaigniers), un jardin à la française, des collections de pivoines, rhododendrons, hydrangeas, topiaires, rosiers et houx.

Propriétaire : Propriétaire privé

Crédit photo : propriétaire du jardin

Archéologie

Une « Vénus » paléolithique, Amiens (80)

La campagne 2019 du gisement préhistorique de Renancourt, à Amiens (Somme), a mis au jour une série remarquable de quinze statuettes gravettiennes, dont la première fut découverte en 2014.

Le site est un des rares témoins du Paléolithique supérieur ancien (35 000 – 15 000) dans le nord de la France.

L'exceptionnelle « Vénus » de Renancourt, sculptée dans la craie et haute de 4 centimètres, est stéatopyge : le volume du fessier, des cuisses et des seins est hypertrophié. Les bras sont juste esquissés, le visage représenté sans traits. Après étude complète, les sculptures seront déposées au Musées de Picardie à Amiens.

Site : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Actualites/Une-Venus-paleolithique-decouverte-a-Amiens>

Crédit photo : Clément-Paris-Inrap





La découverte de **tombs romaines privilégiées sur l'ancienne BA 103, Haynecourt (59)**

La fouille d'un important secteur funéraire a révélé l'existence d'un groupe de 3 tombes à caractère exceptionnel dites « tombes en hypogées », spécifiques à un secteur géographique correspondant au sud du territoire du peuple belge des Nerviens. En 2012, des tombes similaires avaient été fouillées à Marquion. À ce jour, une dizaine de nécropoles ont livré des structures de ce type. Les défunts, dont ne subsistent que les restes incinérés, bénéficiaient sans conteste d'un statut privilégié, comme l'atteste la qualité des dotations funéraires. Les objets symbolisant le banquet funéraire (vaisselle, chenets, verreries) côtoient les éléments plus personnels ou liés à l'entretien du corps (coffres, vêtements, boîtes à onguents, bassin en étain, objets décorés à la feuille d'or...)

Crédits photos :

1 - Base 103 - L'une des chambres funéraires avec son système d'obturation (meule en pierre) sa dotation funéraire et les restes du défunt incinéré.

2 - Base 103 -Vases miniatures déposés dans l'une des céramiques. © V. Brunet

CRÉATION ET SPECTACLE VIVANT

Le Phénix, Valenciennes (59)

Labellisé Scène nationale, le théâtre le Phénix a rouvert ses portes en novembre 2019 après sept mois de travaux de rénovations. Construit en 1998, le Phénix est l'un des équipements culturels les plus remarquables entre Paris et Bruxelles. Il fait partie du paysage patrimonial de Valenciennes aux côtés d'édifices historiques comme l'église Saint-Géry ou la sous-préfecture.

Site : scenenationale.lephenix.fr/

Crédit photo : Le Phénix



Le Fresnoy, Tourcoing (59)

Ce lieu emblématique, construit en 1905 et qui fut jusqu'en 1977 un lieu de distractions populaires (cinéma, piscine transformée en manège d'équitation, salle de patinage à roulettes, dancing, brasseries, salles de jeux), accueille aujourd'hui Le Fresnoy-Studio national des arts contemporains, école d'enseignement supérieur de 3e cycle réputée dans le monde entier. L'architecte franco-américain Bernard Tschumi est à l'origine de la réhabilitation de ce lieu qu'il transforma en un véritable chef-d'œuvre de l'architecture contemporaine. Il est né de la volonté du ministère de la Culture d'implanter dans le nord de la France un établissement supérieur d'enseignement artistique d'un type nouveau, pôle d'excellence d'envergure nationale et internationale, une « villa Médicis high-tech ». Sa pédagogie, fondée sur la production d'œuvres dont le point commun est l'intégration de techniques audiovisuelles professionnelles, en fait un lieu de production, d'expérimentation et de diffusion totalement inédit, qui intègre l'ensemble des équipements de production et de post-production audiovisuels.

Site : www.lefresnoy.net/fr

Crédit photo : Marc Damage





3 - DES SITES CULTURELS REMARQUABLES DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

LE LIVRE ET LA LECTURE

La B!B, nouvelle bibliothèque de Dunkerque (59)

Situé dans l'ancien bâtiment du musée des Beaux-Arts de la ville, la nouvelle bibliothèque de Dunkerque a rouvert ses portes en direction de tous les publics le 11 mai 2019. Idéalement située en cœur de ville face au Bateau feu, scène nationale de Dunkerque, la nouvelle bibliothèque dispose d'une superficie de 3 000 m². Moderne, conviviale et chaleureuse, elle incarne le concept de 3e lieu social et intergénérationnel avec l'intégration notamment d'un café. Elle accueille des collections multisupports diversifiés, des espaces de travail, un auditorium, un espace dédié à l'image, un espace de jeux vidéo ainsi qu'un espace dédié au patrimoine et à sa valorisation. Elle propose également des expositions temporaires d'art ainsi que des conférences et manifestations culturelles.

L'État a soutenu le projet de construction à hauteur de 3,6 millions d'euros sur un total de 11,675 millions d'euros et d'équipement mobilier à hauteur de 432 000 euros sur un total de 960 000 euros.

Il soutient également le projet d'extension des horaires d'ouverture porté par la ville à compter du 1er juin 2019 : passage de 36 à 42 heures d'ouverture en semaine. L'équipement numérique est, quant à lui, fourni par la communauté urbaine de Dunkerque dans le cadre de la labellisation Bibliothèque Numérique de Référence par l'État.



4 - REGARDS CROISÉS



Quels atouts et quelles perspectives pour la Culture en Hauts-de-France ? État d'avenir a invité trois personnalités engagées dans le développement de la Culture dans la région à partager leurs points de vue : Marc Drouet, directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), Marie Lavandier, directrice du Louvre-Lens, et Bernard Sultan, auteur et metteur en scène. Regards croisés.



Marc DROUET,
Directeur régional
des affaires culturelles
Hauts-de-France (DRAC)



Marie LAVANDIER,
Directrice
du Louvre-Lens



Bernard SULTAN,
Auteur et metteur en scène

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ATOUTS ET ENJEUX DE LA CULTURE EN HAUTS-DE-FRANCE ?

Marc DROUET :

Les deux anciennes régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais qui composent désormais les Hauts-de-France bénéficient, d'une part, d'un patrimoine remarquable et, d'autre part, d'une sensibilité forte au spectacle vivant qui a conduit à la mise en place – notamment dans le Nord mais pas exclusivement- d'un réseau structuré de lieux de création, de production et de diffusion.

Les cinq départements qui composent la région des Hauts-de-France présentent aussi la particularité d'avoir été traversés par la ligne de front entre 1914 et 1918. Le patrimoine issu de la Première Reconstruction constitue également une part importante de la matrice – et donc de l'identité – de ce qui compose aujourd'hui la région des Hauts-de-France. Le patrimoine art déco en représente la partie la plus remarquable, cette forme n'en constitue cependant pas l'exclusive.

Marie LAVANDIER :

L'expression « Terre de musées » est à juste titre employée lorsque l'on évoque la culture dans les Hauts-de-France. Elle est reconnue pour sa densité d'équipements culturels innovants et engagés, à l'image du Louvre-Lens, ce Louvre autrement qui cultive la relation à chacun et a accueilli 4 121 895 visiteurs depuis son ouverture. Loin d'être concurrents, les musées de notre région sont complémentaires, leurs actions innovantes créent une émulation bénéfique à tous les publics, habitués ou néophytes.

Le Louvre-Lens s'engage pleinement dans une dynamique sociale et solidaire grâce à des projets longs et co-construits avec une cinquantaine de partenaires des champs médico-sociaux. Cette politique a été distinguée du premier prix « Osez le musée » obtenu ex-aequo avec le Palais des Beaux-Arts de Lille, décerné par le ministère de la Culture en 2018 pour l'action du musée envers les personnes vulnérables économiquement et socialement. Ce savoir-faire « made in Hauts-de-France », souvent cité en exemple, confirme la synergie et la singularité des échanges entre les différents acteurs culturels.



4 - REGARDS CROISÉS

Grâce à l'accueil de collections régionales dans le Pavillon de verre, le Louvre-Lens contribue à donner de la visibilité au patrimoine culturel et muséal de l'ensemble des Hauts-de-France. Quant au Centre de conservation du Louvre, récemment inauguré à Liévin, il amène une concentration exceptionnelle de savoir-faire muséal, tout près de plusieurs frontières européennes.

Bernard SULTAN :

Je ne puis parler que de mon point de vue d'artiste qui a choisi, il y a trois ans, de venir vivre et travailler dans la région.

J'ai trouvé ici un tissu (et non un réseau) qui accueille et problématise les enjeux artistiques et culturels comme dimensions fondamentales de la vie, au quotidien, au plus près des gens. Héritage de l'histoire de la région, cette préoccupation semble toujours partagée et vivante. Disons qu'il y a une dimension collective, un ressenti commun, force et modestie mêlées, qui colore tout ce que je vois se faire ici. L'enjeu, dès lors, est d'être conscient de cette richesse et de continuer à permettre émergences, expérimentations, travail avec et parmi les habitants (et pas seulement pour ou devant des publics).

EN QUOI LA CULTURE PARTICIPE-T-ELLE À L'ÉDUCATION ET À L'ÉMANCIPATION DES PUBLICS ?

Marc DROUET :

Libérer chacun des déterminismes économiques, sociaux et technologiques afin qu'il puisse exprimer sa singularité au sein du groupe, développer son esprit critique pour devenir ce qu'il est et ne pas se contenter d'être ce que les autres voudraient qu'il soit : voilà l'ambition du projet du ministère de la Culture porté par André Malraux, et conforté depuis. Il s'agit de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'Humanité et d'abord de la France, et d'en permettre la compréhension au moyen de l'éducation artistique et culturelle.

Pour atteindre cet objectif, ce ministère conduit la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes ses composantes, il favorise la création des œuvres de l'art et de l'esprit et le développement des pratiques et des enseignements artistiques.

Marie LAVANDIER :

À la portée universelle des collections du Louvre qu'il présente, le Louvre-Lens répond par une exigence d'accessibilité maximale. Il entretient l'hospitalité et s'assure du bien-être et du bien-vivre de chacun. La médiation humaine est au cœur de la démarche d'accompagnement et propose des activités liées au corps, à la contemplation ou à la citoyenneté.

L'éducation artistique et culturelle, mission fondamentale de tout musée, est la pierre angulaire de la politique de diffusion et d'appropriation du Louvre-Lens. Notre politique éducative en lien avec l'Éducation nationale se distingue par la mise en œuvre d'une pédagogie « muséale » basée sur le co-apprentissage autant que sur l'innovation pour créer le partage d'expérience, favoriser la transmission de mémoire et de savoirs au sein de la famille ou entre plusieurs générations. Les innovations en médiation, tel le stage L'art d'être grands-parents qui les forme à accompagner les plus jeunes au musée, témoignent de l'attachement du Louvre-Lens à toutes les familles et tous les professionnels de la petite enfance.

Bernard SULTAN :

Bien sûr, il est primordial de permettre l'accès de tous à la culture, à la lecture, au théâtre, au cinéma, au musée... Mais ce n'est pas suffisant. Il faut donner du sens à cet accès. Il ne faut pas réduire la culture à des « biens culturels », même accessibles et démocratisés, car cela reste des « biens », dans un sens de consommation, voire de privilèges.

Or, il faut permettre à chacun d'écrire sa propre histoire, au propre comme au figuré, pour s'inscrire pleinement dans le tissu social, pour avoir le sentiment de faire partie de l'aventure humaine. S'écrire, c'est se donner la possibilité de penser, d'inventer, de réconcilier la vie quotidienne et l'imaginaire ; être soi parmi les autres, autonome et solidaire.

C'est, bien sûr, aux enfants, à la jeunesse, en priorité, qu'il faut donner ces outils et cette envie. Je pense en particulier à certains dispositifs - d'ailleurs inventés ici-même dans les Hauts-de-France - qui mettent en relation directe des artistes et des habitants, avec l'implication des collectivités territoriales, des structures culturelles et des acteurs de l'éducatif, pour prendre ensemble le risque de l'art.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA CULTURE EN RÉGION ?

Marc DROUET : L'émancipation par la culture constitue un objectif : il s'agit – en lien avec les partenaires, notamment l'éducation nationale – de toucher 100 % des enfants au moyen d'une ou plusieurs actions d'éducation artistique et culturelle.

L'émancipation par la culture – bien évidemment – ne se propose pas de transformer chacun en artiste. Il s'agit en revanche d'un apprentissage à l'esprit critique, au moyen d'une prise de conscience de ce que recouvre la culture et de ce qu'elle véhicule.

Marie LAVANDIER :

Le Louvre-Lens est un musée engagé, responsable, acteur de la transformation du territoire. Cette aventure m'inspire une conviction : si rayonnement international de ce musée il y a, c'est grâce à son ancrage local, et à la manière dont il s'attache à inventer des formes d'actions nouvelles inspirées par ce territoire. Non pas en se transformant en musée d'histoire locale, ce qu'il n'est pas, mais bien en mobilisant les merveilleuses collections nationales du musée du Louvre pour développer une politique artistique et culturelle qui dépasse les champs habituels de l'action culturelle, pour investir ceux de l'urbanisme, du social, de l'économique, du sanitaire, de l'humain. Un musée dont les engagements sont désormais définis pour les dix années à venir dans un nouveau Projet Scientifique et Culturel que j'ai voulu innovant et participatif.

Bernard SULTAN :

Les enjeux à venir sont clairement politiques, car des dangers nous guettent, qui risquent de nous conduire vers l'épuisement même de l'aventure humaine et les dérives du chacun pour soi et du tous contre tous.

Que peut-on opposer à cela ? Pour préserver le monde, il faut apprendre à le regarder ensemble, et se persuader de sa beauté, cachée parfois, gâchée souvent. Au-delà du slogan un peu creux du « vivre ensemble », il faut défendre l'idée que nous avons des choses à partager si nous sommes présents les uns aux autres, si nous arrivons à relier l'intime et l'universel. C'est le rôle des artistes, dans la cité, dans le quotidien.

Quant à la culture, notamment en région, sa vocation est de contester la tentation du repli identitaire. Ce sont nos différences qui nous rendent semblables, même si elles ne nous rapprochent pas toujours. Alors peut-être faut-il rajouter un s ? Pas la Culture, pas les cultures, mais la culture(s).

Magazine publié par le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord
n°4 / 2020 / n° ISSN en cours

Directeur de publication :
Michel Lalande,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Conception et réalisation :
Service régional de la communication interministérielle,
préfecture de la région Hauts-de-France

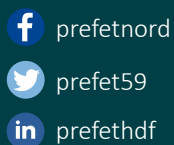
Ont contribué à ce numéro :
La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France
Le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) Hauts-de-France,
Les préfetures de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme,
Les directions régionales et départementales de l'État en Hauts-de-France,
Pôle emploi Hauts-de-France,
Marc Drouet, directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France,
Marie Lavandier, directrice du Louvre Lens,
Bernard Sultan, auteur et metteur en scène pour la jeunesse.

Conception graphique :
Préfecture du Nord- SIDSIC/BEP
Imprimeur : SPID COM

Crédits photos couverture :
© Louvre Lens
© Ministère de la Culture
© Gadi Dagon
© cbonamis

Retrouvez les services de l'État sur :
www.nord.gouv.fr
www.hauts-de-france.gouv.fr

et sur



ÉTAT d'avenir

en HAUTS-DE-FRANCE

La revue des services et opérateurs de l'État dans votre région

N°4 - Février 2020



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE